



LETTRE de la **SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

DOSSIER SPÉCIAL

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	<u>p. 3</u>
À LA UNE	<u>p. 4</u>
Libération de Boualem Sansal.....	<u>p. 5</u>
Un nouveau Conseil d'Administration pour le CRSI	<u>p. 6</u>
Thibault de Montbrial, invité de Thinkerview	<u>p. 7</u>
PROCHAINEMENT	<u>p. 8</u>
Le CRSI fait peau neuve et se dote d'un nouveau site internet pour 2026.....	<u>p. 9</u>
L'ACTUALITÉ DU CRSI	<u>p. 10</u>
Conférence à Amiens.....	<u>p. 11</u>
Conférence à Saint-Astier.....	<u>p. 11</u>
Thibault de Montbrial au salon des Maires et des Collectivités.....	<u>p. 12</u>
Thibault de Montbrial à Rome pour les journées d'étude de l'ECR.....	<u>p. 13</u>
Conférence à Metz.....	<u>p. 13</u>
LE CRSI EN RÉGION.....	<u>p. 14</u>
DOSSIER : L'ATTRACTIVITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES.....	<u>p. 19</u>
La France face au mur des normes, du travail et de la fiscalité (O. Babeau).....	<u>p. 20</u>
État des lieux de la productivité française (L. Noël).....	<u>p. 22</u>
L'attractivité mérite une vision (M. Frison-Roche).....	<u>p. 24</u>
« Le coût du travail, ce n'est pas une théorie, c'est notre quotidien » (F. Pruja)....	<u>p. 27</u>
L'industrie automobile française face à un double choc (T. Ganivet).....	<u>p. 29</u>
Sur-réglementation et attractivité française, le moment d'agir ? (R. Carissimo)....	<u>p. 31</u>
Fiscalité des entreprises (L. Schepers).....	<u>p. 34</u>
Pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire (G. Boutard)..	<u>p. 37</u>
Quel regard sur la situation des entreprises en France en 2025 ? (P. Fourquet)...	<u>p. 40</u>
LES NOTES DU CRSI	<u>p. 45</u>
Le défi démographique français	<u>p. 46</u>
Densité médicale en france : un indicateur trompeur (CRSI Sud-Est)	<u>p. 48</u>
LA LITANIE DES FAITS DIVERS	<u>p. 52</u>
LE CRSI DANS LES MÉDIAS	<u>p. 72</u>



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

THIBAULT DE MONTBRIAL

Chers amis,

L'année 2025 se termine dans la joie de retrouver notre ami Boualem Sansal, membre du Comité stratégique du CRSI, qui était détenu en Algérie depuis 361 jours au moment où l'intervention du gouvernement allemand a enfin permis sa libération le 12 novembre.

Notre compatriote Christophe Gleizes reste emprisonné sous des prétextes qui ne laissent guère de doute sur l'instrumentalisation de son dossier de la part du régime d'Alger. J'espère qu'il pourra également bientôt retrouver les siens.

Au moment où se profilent Noël et les fêtes de fin d'année, le tragique massacre antisémite survenu à Sydney le 14 décembre par un père et son fils idéologiquement proches de l'État islamique nous rappelle hélas à la vigilance. Une fois de plus, les festivités de fin d'année se déroulent dans une ambiance rendue pesante par la menace islamiste, dans un contexte plus général où cette idéologie progresse hélas sans cesse.

Cette dernière Lettre de la Sécurité Intérieure de l'année aborde la question de l'attractivité économique de notre pays, laquelle est garante des moyens de sa Souveraineté. N'hésitez pas à la partager autour de vous !

Je vous souhaite un Joyeux Noël et un bon réveillon de fin d'année pour vous et ceux que vous aimez, avec une pensée spéciale pour ceux qui, sur le terrain, s'assureront que nous soyons en sécurité.

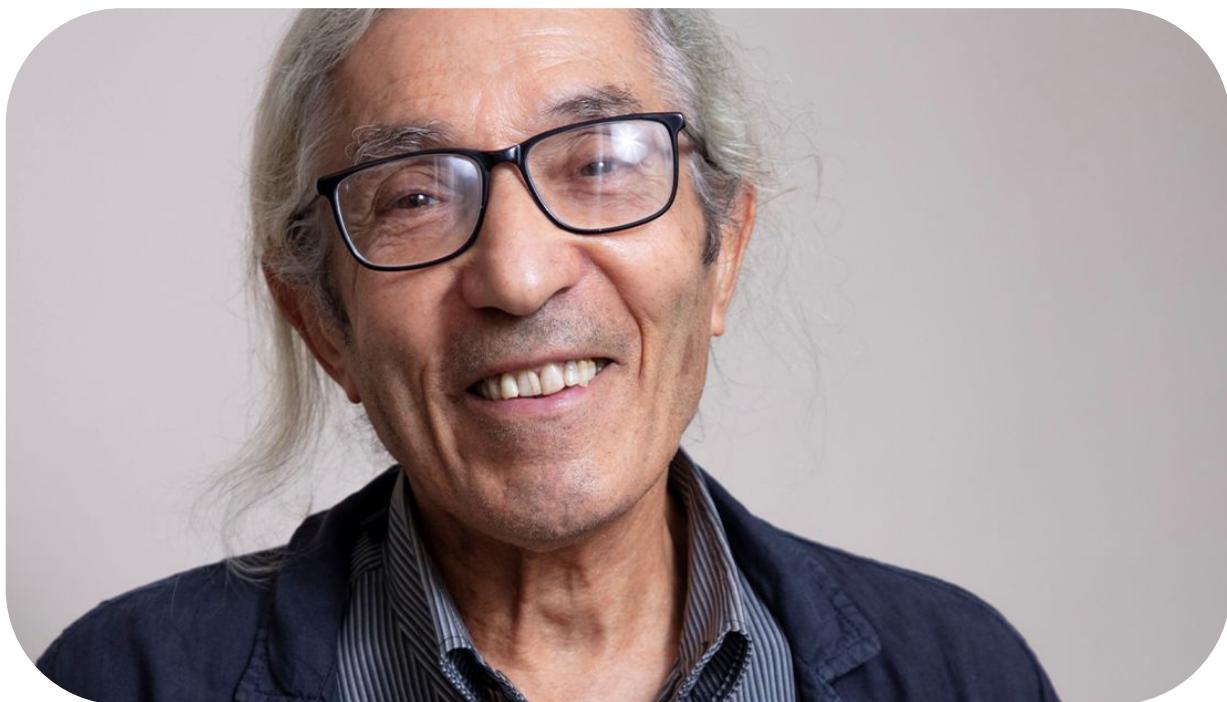


Boîte à lettres !
Thibault de MONTBRIAL
Président du CRSI



À LA UNE

LIBÉRATION DE BOUALEM SANSAL



Le 12 novembre 2025, l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, membre du Comité stratégique du CRSI, a été gracié après 361 jours de détention.

Cette libération a été rendue possible par l'intervention diplomatique de l'Allemagne, qui a demandé sa grâce et son transfert pour des soins.

Boualem Sansal avait été arrêté et emprisonné en raison de déclarations publiques, d'entretiens et d'écrits critiquant le pouvoir algérien, la gouvernance du pays et l'instrumentalisation de l'islam par l'État. Les autorités lui reprochaient des propos portant atteinte à l'unité nationale, à l'identité algérienne et à la sûreté de l'État, accusations régulièrement utilisées par le pouvoir algérien contre les voix dissidentes.



UN CONSEIL D'ADMINISTRATION RENFORCÉ POUR LE CRSI

Lundi 24 novembre s'est tenue l'Assemblée générale du CRSI.

Le trésorier Antoine d'Hardemare et le secrétaire général Christian Gravel ont été confirmés dans leurs fonctions.

Quatre nouvelles personnes intègrent le Conseil d'administration :

Richard Lizurey, Léa De Azevedo, Jeanne Frebault et Guillaume Faure.



**Thibault
de MONTBRIAL**
Président



**Antoine
d'HARDEMARE**
Trésorier



**Christian
GRAVEL**
Secrétaire général



**Richard
LIZUREY**
Membre du Comité
stratégique du CRSI



**Léa
DE AZEVEDO**
Présidente des
Jeunes CRSI



**Jeanne
FREBAULT**
Vice-présidente des
Jeunes CRSI



**Guillaume
FAURE**
Coordinateur régional
du CRSI Occitanie



THIBAULT DE MONTBRIAL INVITÉ DE THINKERVIEW

Le lundi 8 décembre 2025, Thibault de Montbrial donnait une interview sur la chaîne YouTube Thinkerview, reconnue pour la diffusion d'entretiens d'enfond.

Intitulé « France : le scénario du pire plus proche que jamais ? », cet entretien évoque l'évolution de la situation intérieure en France et aborde les enjeux sécuritaires, sociaux, migratoires et géopolitiques susceptibles d'affecter la stabilité du pays.



[voir l'émission](#)

Guerre, comprendre et anticiper ? Alexandre del... 180 k vues • Diffusé il y a 4 jours	France : Le scénario du pire plus proche que jamais ? ... 247 k vues • Diffusé il y a 8 jours	Notre alimentation menacée, nos agriculteurs en péril ? ... 198 k vues • Diffusé il y a 2 semaines	Virage stratégique invisible : La France abandonne nos... 136 k vues • Diffusé il y a 3 semaines	Natacha Polony sans filtre. [EN DIRECT] 412 k vues • Diffusé il y a 1 mois	Vous n'êtes que des pions stupides pour eux ? Javier Blas [EN... 144 k vues • Diffusé il y a 1 mois
Dislocation de l'Union européenne ? François-Xavi... 156 k vues • Diffusé il y a 1 mois	Réindustrialisation : Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Yves... 185 k vues • Diffusé il y a 1 mois	Otage des djihadistes, face à la mort pendant 2 ans. Olivier... 216 k vues • Diffusé il y a 2 mois	IR: l'oubli de l'humanité, choc culturel ? Eric Sade... 480 k vues • Diffusé il y a 2 mois	Stratégie et influence religieuse. Florence... 144 k vues • Diffusé il y a 2 mois	Hacking, vie privée et Europe ? Bluetouff, Fabrice Epelein, Brice Auger... 225 k vues • Diffusé il y a 2 mois



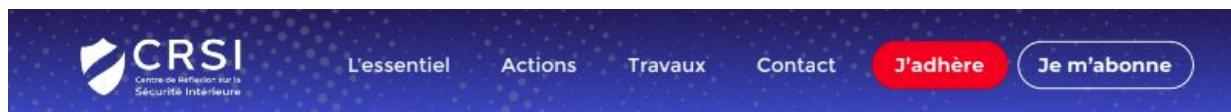
A stack of open books is fanned out on a blue surface. The books are bound in a dark blue cover and have white pages. The fanned-out pages create a radial pattern against a solid blue background.

PROCHAINEMENT

LE CRSI FAIT PEAU NEUVE ET SE DOTE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR 2026

Afin d'accompagner le développement du CRSI, la refonte complète du site internet sera la grande nouveauté de janvier 2026. Plus moderne et plus intuitif il a été pensé pour offrir une expérience de navigation améliorée.

Les rubriques incontournables seront bien entendu conservées. Actualités, travaux, événements et informations pratiques resteront au cœur du site, mais bénéficieront d'une présentation repensée. D'autres fonctionnalités feront leur apparition sur le site pour renforcer son utilisation.



Ils le vivent, ils en parlent !

Personnalités de tous bords, acteurs conscients des menaces qui nous font face, ils s'expriment dans les médias pour tenter d'alerter.



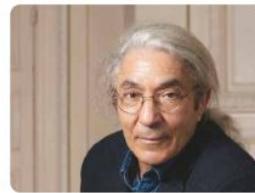
BFMTV : « La menace ne coûte rien et peut rapporter gros »



Sud Radio : « La déliquescence du niveau scolaire n'est qu'un des nombreux effets secondaires de l'exposition aux réseaux sociaux »



Le Dauphiné Libéré : « Les villes moyennes et rurales sont moins bien traitées »



Paris Match : « J'étais un otage du régime algérien, pas un prisonnier »

Ils en parlent →



ACTUALITÉS DU CRSI

CONFÉRENCE À AMIENS



Jeudi 13 novembre, Thibault de Montbrial s'est rendu à Amiens où il a donné une conférence devant près de 170 personnes. À cette occasion, il a abordé les grands enjeux de sécurité et de souveraineté, suscitant de nombreux échanges avec le public.



CONFÉRENCE À SAINT-ASTIER

Mardi 2 décembre, Thibault de Montbrial était l'invité d'Elisabeth Marty, maire de Saint-Astier (Dordogne) pour une nouvelle conférence en présence de 150 personnes. Des échanges nourris ont eu lieu à l'issue de sa prise de parole.



THIBAULT DE MONTBRIAL AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS



Thibault de Montbrial s'est rendu au **Salon des maires et des collectivités locales**, où il a rencontré de nombreux élus, représentants des forces de sécurité, acteurs économiques et responsables de la sécurité civile.

Les échanges ont porté sur les besoins opérationnels des communes en matière de sécurité, de prévention et de gestion des crises. À cette occasion, Thibault de Montbrial a rappelé que les maires sont confrontés à une hausse des violences et des menaces à leur encontre.

En mars 2025, l'Ifop avait par ailleurs publié une étude commandée par le CRSI sur le thème « *Les maires et l'insécurité* ».



THIBAULT DE MONTBRIAL INVITÉ PAR LE GROUPE ECR À ROME



Thibault de Montbrial était invité à Rome par l'ECR (Conservateur et Réformistes Européens) dans le cadre de leurs journées d'études.

Journées pendant lesquelles il a pu intervenir lors d'un panel consacré aux enjeux migratoires en Europe.

Aux côtés des députés européens Alessandro Ciriani, Assita Kanko, Nicolas Bay, ainsi que de la sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur et membre du Parlement italien Wanda Ferro, il est revenu sur les défis que représente l'immigration pour les États européens et pour l'Union Européenne.

CONFÉRENCE À METZ

130 personnes se sont rassemblées à Metz dans le cadre emblématique de la basilique Saint-Pierre-aux-Nonnains, pour évoquer les enjeux de la sécurité et de souveraineté, dans une ambiance à la fois chaleureuse et conviviale.





LE CRSI EN RÉGIONS

LES COORDINATEURS RÉGIONAUX

Dominique BROGI (Coordinatrice nationale)

« Entrepreneure multiculturelle, j'ai bâti ma carrière à l'étranger dans le commerce international et la direction d'entreprises. Lauréate OR 2023 des Trophées Sécurité des Personnes et Prix Tech for Women 2021 pour le dispositif MONSHERIF®, j'allie innovation et engagement citoyen. Formée à l'IHEDN, au CHEDE et à l'IIEP d'Aix, je m'investis pleinement au sein du CRSI pour promouvoir la sûreté, la responsabilité et la coopération entre acteurs publics et privés. »

Contact : dbrogi@domiedigital.com



Julien MICHEL (Coordinateur national)

« Cadre dans l'industrie pétrochimique, j'exerce depuis près de vingt ans comme chef de projet et manager SSE, en France et à l'international. Né à Aix-en-Provence, marié et aujourd'hui domicilié en Occitanie, j'ai bâti mon parcours sur l'exigence, la rigueur et la sécurité. Mon expérience me permet d'allier performance industrielle et engagement humain, au service de projets complexes et d'équipes variées. »

Contact : jm@crsi-paris.fr



Wilfried PLENK (Grand-Ouest)

« Dirigeant d'Altaris-Solutions, société de protection rapprochée active en France et à l'international, je mets mon expérience du terrain et ma vision stratégique au service de la sûreté globale. À la tête de SP2 Formation, je forme les acteurs de la sécurité privée. Guidé par l'humain, la rigueur et la performance, je promeuves une sûreté moderne et, au sein du CRSI, je développe le réseau atlantique et la culture de sécurité globale. »

Contact : wilfried.plenk@crsi-paris.fr



Marc MORIN (Sud-Ouest)

« Ancien étudiant de Neoma Business School et de Sciences Po, j'ai débuté comme collaborateur de cabinet auprès de Nathalie Kosciusko-Morizet au ministère de l'Écologie, puis au Sénat auprès de Philippe Mouiller. Entrepreneur, j'ai fondé plusieurs sociétés dont une startup intégrée à Station F. Je suis par ailleurs engagé dans la vie publique. »

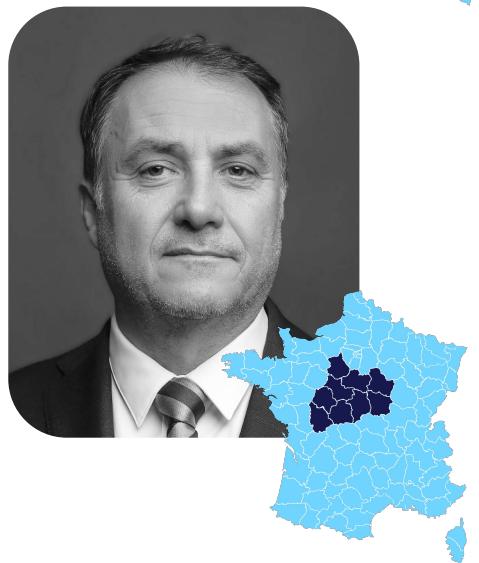
Contact : marc.morin@crsi-paris.fr



Pierre-Gilles PARRA (Centre)

« Fort d'une expérience dans la construction et l'urbanisme, j'interviens auprès des bailleurs sociaux en conseil et influence. Mon engagement dans divers think-tanks m'a permis d'approfondir les enjeux de la ville durable et résiliente. Parallèlement, je développe des compétences en marketing et communication, tout en nourrissant ma passion pour la culture à travers l'organisation de conférences sur l'histoire et la pensée. »

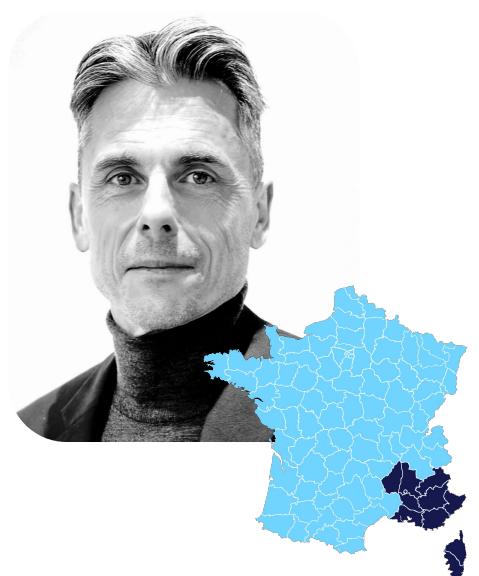
Contact : pg.parra@crsi-paris.fr



Stéphane AILLAUD (Sud-Est)

« Je suis le Dr Stéphane Aillaud, médecin radiologue installé à Aix-en-Provence. Après avoir exercé comme chef de clinique-assistant en radiologie pédiatrique aux hôpitaux de Marseille, j'ai orienté ma carrière vers une pratique diversifiée au service des patients civils et militaires. Aujourd'hui, je suis médecin chef au Centre Hospitalier Interarmées Laveran, où je poursuis mon engagement en tant que réserviste opérationnel. »

Contact : stephane.ailaud@crsi-paris.fr



Jean-Christophe BRUNEAUX (Grand-Est)

« Fils et petit-fils d'agriculteur, je le suis à mon tour aujourd'hui tout en exerçant une seconde activité de cadre salarié. Mon monde est la ruralité, les valeurs portées par nos territoires et nos régions, ainsi que le sens de la mémoire que l'on observe aisément dans chacun de nos villages. Je soutiens le CRSI car nos campagnes ne sont plus épargnées par les problèmes de sécurité intérieure. »

Contact : jc.bruneaux@crsi-paris.fr



Raphaël PRACA (Île-de-France)

« Je suis en charge innovation informatique chez un gestionnaire de plateformes aéroportuaires, en parallèle je suis élu local engagé en charge des Sports / Associations / Jeunesse / Conseils de quartier / Jumelage / Conseil Municipal des Jeunes. Je suis également référent de la Commission des sports de l'AMIF (Association des Maires d'Ile de France). L'humain et l'intérêt général est au centre de mon fonctionnement et de ma vision. »

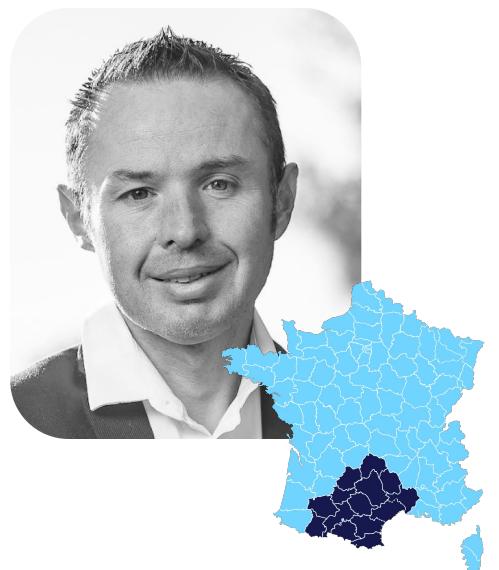
Contact : raphael.praca@crsi-paris.fr



Guillaume FAURE (Occitanie)

« Sport, travail et humilité m'ont construit, guidé par mes racines agricoles et la valeur essentielle de la famille. Donnant sens et utilité à mes actions, j'ai bâti mon parcours entre théorie, alternance et 20 ans d'expérience bancaire avant de créer mes entreprises pour accompagner particuliers et professionnels. Aujourd'hui, Directeur Général du centre Austral, j'agis avec passion, engagement et sens collectif au sein du CRSI. »

Contact : guillaume.faure@crsi-paris.fr



REJOIGNEZ LE CRSI

**FONDÉ EN 2015
PAR THIBAULT DE MONTBRIAL**

**Le CRSI est le think tank français dédié aux
questions de sécurité et de souveraineté**

REJOIGNEZ LES GROUPES RÉGIONAUX D'ADHÉRENTS

ADHÉRER *

* adhésion annuelle valable sur 12 mois glissants.
tarifs : 10€ (-26 ans) ; 30€ (standard) ; 100€ (soutien) ; 500€ (premium)





DOSSIER SPÉCIAL

**L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE DE
LA FRANCE**

TRIBUNE : LA FRANCE FACE AU MUR DES NORMES, DU TRAVAIL ET DE LA FISCALITÉ



Par OLIVIER BABEAU

Essayiste et président de l'Institut Sapiens

La France continue d'afficher un paradoxe tenace. Elle reste, selon le baromètre EY 2024, la première destination européenne pour les investissements directs étrangers, avec 1 025 projets annoncés. Mais derrière ce leadership apparent, un signal faible devient préoccupant : le nombre d'emplois créés par ces projets a reculé de 27 % en un an. La France attire encore des décisions, mais de moins en moins de production, de capacités industrielles et d'emplois durables. Ce décrochage progressif n'est pas conjoncturel. Il renvoie à trois handicaps structurels qui minent l'attractivité réelle du pays : le poids des normes, le coût du travail et une fiscalité durablement peu lisible.

Le premier frein est réglementaire. La France s'est installée dans une inflation normative quasi continue, rarement évaluée, souvent cumulative. Selon l'OCDE, elle figure parmi les pays où la complexité réglementaire est jugée la plus pénalisante pour l'activité économique. Chaque norme prise isolément peut sembler légitime ; leur accumulation produit en revanche un environnement opaque, coûteux et lent. Pour les entreprises, notamment industrielles, cette complexité se traduit par des délais d'implantation plus longs, des coûts de conformité élevés et une insécurité juridique persistante. Dans un contexte international marqué par la concurrence des délais et la rapidité d'exécution, la norme devient un coût caché qui pèse directement sur les décisions d'investissement.

Le deuxième handicap est celui du coût du travail. En 2022, le coût horaire moyen de la main-d'œuvre en France atteignait 40,8 euros, contre 30,7 euros en moyenne dans l'Union européenne. Dans l'industrie manufacturière, il dépassait 46 euros de l'heure en 2024, contre environ 40 euros dans la zone euro. Cet écart est d'autant plus problématique qu'il n'est pas entièrement compensé par des gains de productivité. La France se situe désormais dans une zone dangereuse : trop chère pour les activités intensives en main-d'œuvre, pas toujours assez productive pour justifier ces surcoûts dans les secteurs exposés à la concurrence internationale.



Troisième élément du triptyque : la fiscalité. Ce niveau de coût est largement le produit des prélèvements. Selon l'OCDE, les cotisations sociales et impôts sur le travail représentent près de 47 % du coût total du travail en France, contre 40 % en Espagne et à peine plus de 31 % au Royaume-Uni. Ce différentiel pèse directement sur l'emploi qualifié, l'industrialisation et la relocalisation productive. Il explique aussi pourquoi nombre d'investissements étrangers privilégient la France pour leurs fonctions commerciales, juridiques ou de siège, mais installent leurs capacités de production ailleurs. Malgré les réformes engagées depuis plusieurs années – baisse de l'impôt sur les sociétés, suppression progressive de certains impôts de production – la France reste mal classée en matière de compétitivité fiscale. Dans l'Indice de compétitivité fiscale internationale 2025 publié par la Tax Foundation, elle arrive en dernière position parmi les pays de l'OCDE étudiés. Plus que le niveau facial de l'impôt, c'est la complexité du système, l'empilement des dispositifs dérogatoires et l'instabilité des règles qui nourrissent une défiance durable chez les investisseurs de long terme.

Ce constat n'implique ni un renoncement au modèle social français, ni une course au moins-disant fiscal ou social. Il appelle en revanche un choix de cohérence économique. À force de vouloir tout corriger par la norme, tout financer par le travail et tout arbitrer par l'impôt, la France a construit un système qui pénalise l'acte productif lui-même. Simplifier les normes, cibler les allègements sur le travail productif et stabiliser durablement la fiscalité ne relèvent pas d'une idéologie, mais d'une stratégie de compétitivité.

L'attractivité ne se mesure pas au nombre d'annonces, mais à la capacité à créer de la valeur, de l'emploi et de la production sur le territoire. À défaut de s'attaquer franchement à ce triptyque normatif, social et fiscal, la France risque de rester attractive en façade, tout en décrochant silencieusement dans la compétition économique mondiale.

Olivier BABEAU



ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTIVITÉ FRANÇAISE



Par Loïc NOËL

Étudiant à l'emlyon business school

Un paradoxe étreint la France aujourd’hui : tandis que la création d’entreprise bat son plein avec 1,11 million d’unité recensée, et un taux chômage stabilisé autour de 7,4 % en 2024, un défi structurel et silencieux pèse sur notre avenir économique : la stagnation de notre productivité. Cette faiblesse n’est pas anecdotique, elle soulève des sujets fondamentaux comme le financement de notre modèle social ou encore l’affirmation de notre souveraineté au niveau européen et mondial.

1. La production française

La production économique désigne l’ensemble des biens et services créés sur le territoire national par les entreprises, l’État ou les associations en vue de générer de la richesse ou de satisfaire des besoins.

Chiffres clés :

- **2 919,9 milliards d'euros** : niveau 2024 du PIB français. (Allemagne : 4 305,3 milliards d'euros ; Pologne : 861,9 milliards d'euros)
- **70,4 %** : part des services dans le PIB, confirmant la tertiarisation avancée de l’économie. (Allemagne : 68,2 % ; Pologne : 62,8 %)
- **645,2 milliards d'euros** : formation brute de capital fixe (FBCF) totale, soit 22,1 % du PIB, comprenant investissements productifs et industriels. (Allemagne : 21,0 % ; Pologne : 23,0 %)
- **344 milliards d'euros** : investissement des entreprises non financières, en recul de -2,2 % en volume. (Allemagne : -1,8 %, Pologne : +1,4 %.)
- **89,1 milliards d'euros** : production agricole totale.
 - Décomposition : 45,4 Md€ en productions végétales ; 34,4 Md€ en productions animales.
- **3 % du PIB** consacré à l’agriculture en France. (Allemagne 2,1%, Pologne 2,8%)



2. Le décrochage de l'efficience économique : La croissance patine.

L'efficience de notre travail ne suit plus la cadence européenne. Si la France innove dans le nombre de créations, elle semble stagner dans l'optimisation de son outil productif. Quelle est la portée réelle de ce ralentissement, notamment face à l'Allemagne ?

- **-2,9 %** : c'est la chute du PIB par heure travaillée en parité de pouvoir d'achat à prix constants en France entre 2020 et 2024, quand l'Allemagne progresse de +0,6 % et la Pologne de 11,9 %. La trajectoire prise par la France n'est pas soutenable sur le long terme.
- **+0,2 %** : la croissance de la productivité totale des facteurs* (PTF) en France en 2024. Entre 2010 et 2024, elle est strictement équivalente à +0 %.
- **-4,0 %** : l'effondrement du PTF manufacturier en 2024, une tendance nettement plus inquiétante.

L'explosion du nombre d'entreprises est un trompe-l'œil. Le dynamisme est majoritairement tiré par les micro-entrepreneurs (plus de 716 000 créations, +7 %) et les sociétés (+5 %), avec une forte orientation vers les services (transports, commerce, services spécialisés). Cet entrepreneuriat, bien que souvent essentiel, ne compense pas le manque de dynamisme du secteur industriel et de la production de biens à forte valeur ajoutée, qui sont les principaux moteurs de la PTF.

* *La PTF représente la part de la croissance non expliquée par l'augmentation du facteur travail ou capital : progrès technique, innovation, compétences, gains d'organisation et amélioration institutionnelle.*

3. Un potentiel de croissance limité

Les projections macroéconomiques confirment les craintes : la faiblesse de notre productivité bride notre potentiel. Sans une croissance suffisante, l'équilibre de nos finances publiques, en particulier le poids de la dette, devient précaire. À quelle bêquille économique doit-on se résigner ?

- **1,1 %** : représente le niveau de croissance potentielle de la France estimé par la Banque de France entre 2024 et 2030.
- **0,7 point** : la contribution attendue du travail dans cette croissance future.

Il est crucial de garder à l'esprit qu'une croissance annuelle de 1,2 % constitue le seuil minimum pour garantir un niveau de dette soutenable à long terme, plaçant la France dans une position d'équilibre extrêmement fragile.

Loïc NOËL



TRIBUNE : L'ATTRACTIVITÉ MÉRITE UNE VISION



Par Marguerite FRISON-ROCHE

Consultante en affaires publiques,
spécialistes des politiques culturelles

Un pays peut-il attirer durablement des investissements sans disposer d'une image de marque forte et crédible ?

La France attire encore. Elle demeure la première destination touristique mondiale. Elle conserve une capacité rare à incarner un art de vivre autant qu'une promesse collective. Mais cette attractivité repose de plus en plus sur un capital hérité, forgé par l'histoire, le patrimoine et des décennies de rayonnement culturel. Dans une économie mondialisée et concurrentielle, l'héritage ne suffit plus. Ce qui importe désormais, c'est la direction assumée et la capacité à s'y tenir.

Les débats sur l'attractivité économique de la France se concentrent à juste titre sur la production, la fiscalité, la réglementation ou le coût du travail. Ces paramètres sont décisifs car ils structurent l'offre productive et conditionnent la compétitivité immédiate. Mais ils ne produisent d'effet durable que s'ils s'inscrivent dans un cadre plus large. Investir, ce n'est pas seulement arbitrer des coûts. C'est parier sur un pays, sur sa stabilité institutionnelle, sur sa capacité à tenir un cap politique clair.

L'attractivité économique ne repose pas uniquement sur les coûts

Les entreprises qui s'implantent durablement recherchent avant tout un environnement prévisible. Elles évaluent les règles, mais aussi leur permanence. Elles observent la cohérence de l'action publique, la lisibilité des priorités nationales et la capacité d'un pays à affirmer une vision dans le temps long. Dans un contexte international marqué par l'instabilité géopolitique et économique, cette dimension devient un facteur central de décision.



Le tourisme est un levier d'attractivité économique directe

Le tourisme n'est pas un secteur d'appoint. Il constitue l'un des premiers leviers économiques de la France et l'une de ses principales vitrines internationales. En 2024, la France a accueilli près de 100 millions de visiteurs internationaux, générant plus de 71 milliards d'euros de recettes touristiques¹.

Le tourisme représente environ 8 % du produit intérieur brut et soutient près de 2 millions d'emplois². Il irrigue les territoires, soutient les services, l'hôtellerie, la restauration, les transports et les industries culturelles, et contribue à l'équilibre économique de nombreuses régions.

Il façonne surtout la première expérience de la France. Pour de nombreux investisseurs étrangers, le premier contact avec le pays n'est ni un rapport économique ni un cadre réglementaire. C'est une ville, un paysage, une langue, un rapport au temps. Le tourisme crée du désir. Il prépare souvent l'investissement.

La culture est un instrument de compétitivité et d'influence

La culture participe directement à l'image de marque d'un pays. Par ses réseaux culturels, ses universités, ses grandes institutions, ses festivals et ses saisons internationales, la France dispose d'un appareil d'influence unique en Europe. Cet atout est réel, mais insuffisamment pensé comme un levier stratégique.

La culture ne se substitue pas à l'économie. Elle en amplifie les effets. Elle façonne l'imaginaire collectif et crée un terrain favorable aux coopérations économiques, scientifiques et industrielles.

L'absence de volonté politique affaiblit la crédibilité économique

Cette exigence accrue se lit dans l'évolution récente des investissements directs étrangers. En 2024, la France est restée le premier pays européen en nombre de projets d'implantation d'entreprises étrangères, avec plus de mille projets recensés, soit près de 19 % du total européen³. Dans le même temps, le nombre de projets a reculé d'environ 14 % et les emplois créés ont chuté de plus de 25 %⁴. Ces évolutions traduisent une prudence accrue des investisseurs face à l'incertitude et au manque de lisibilité.

La France ne manque pas d'atouts. Elle manque surtout de décisions lisibles et de continuité stratégique. Les priorités fluctuent et les signaux envoyés apparaissent parfois contradictoires. Cette hésitation nourrit l'attentisme et fragilise les décisions d'implantation.



Trois choix politiques pour restaurer une attractivité durable

Premier choix : assumer une stratégie de marque nationale. L'image du pays ne peut plus être subie. Elle doit être pilotée, arbitrée au plus haut niveau, en lien étroit avec l'attractivité économique, le tourisme et la diplomatie.

Deuxième choix : traiter la culture comme un levier de compétitivité et non plus comme une politique sectorielle. Elle doit être pensée comme un instrument transversal de puissance, capable de soutenir l'innovation, les territoires et l'influence économique.

Troisième choix : inscrire la culture dans une stratégie nationale de long terme. Cela suppose de dépasser la logique de mesures dispersées pour définir une doctrine claire. À l'image de ce qui existe pour la défense, un Livre blanc de la culture permettrait d'affirmer les priorités, de fixer un cap et de donner de la visibilité aux acteurs économiques, culturels et diplomatiques.

Conclusion

L'attractivité économique ne peut être réduite à une addition de réformes techniques. Elle suppose une approche globale, articulant compétitivité, rayonnement et stabilité politique. La France dispose des moyens nécessaires pour rester une puissance attractive, à condition de transformer ses atouts en choix politiques clairs.

Dans la compétition mondiale, les pays qui attirent sont ceux qui osent décider.

Marguerite FRISON-ROCHE

¹Atout France, ²Bilan du tourisme international 2024*.

²Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ³Le tourisme dans l'économie française*.

³Baromètre EY de l'attractivité de la France 2025.

⁴Banque des Territoires, ⁵Analyse des investissements étrangers en France*, 2025.



« LE COÛT DU TRAVAIL, CE N'EST PAS UNE THÉORIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN »



Par **Fabrice PRUJA**

Président de la CPME66

On parle souvent du **coût du travail** comme d'un concept abstrait, un chiffre dans un tableau ou une ligne dans un débat politique. Pour moi, chef d'entreprise dans une TPE, ce n'est ni une théorie ni un slogan. C'est une réalité concrète, vécue chaque mois, parfois chaque semaine.

Quand je verse un salaire net d'environ **1 600 euros**, mon entreprise débourse en réalité **près de 3 000 euros**. La différence ? Des cotisations, des charges, des obligations légales. Elles financent un modèle social auquel je suis attaché. Mais encore faut-il pouvoir le supporter économiquement.

Dans une petite entreprise, **la masse salariale est le premier poste de dépense**. Elle peut représenter **jusqu'à 60 % du chiffre d'affaires**. Et contrairement à d'autres charges, elle est rigide. Même quand l'activité ralentit, même quand un client paie en retard, les salaires tombent. À date fixe. C'est normal. Mais c'est une pression permanente.

Ce que l'on ne voit pas toujours, c'est le **temps invisible**. Les congés, les formations obligatoires, les arrêts maladie, la gestion administrative, les contrôles, la sécurité. Tout cela est indispensable, mais **pas toujours facturable**. Dans une TPE, chaque heure compte. Chaque absence se ressent immédiatement.



À cela s'ajoute un contexte économique tendu. Les **marges se réduisent**, les prix sont tirés vers le bas, l'énergie et les assurances explosent. Dans de nombreux appels d'offres, le critère prix écrase tout le reste. La qualité, l'humain, la durabilité passent après. Résultat : les entreprises absorbent les hausses de coûts au lieu de les répercuter.

Une TPE n'a pas la souplesse d'un grand groupe. Elle ne peut pas lisser les risques, ni mutualiser les pertes. **Un retard de paiement, un chantier annulé, un accident**, et c'est toute la structure qui vacille. Dans ce contexte, chaque embauche est un acte réfléchi, responsable, parfois anxiogène.

Et puis il y a la **responsabilité du dirigeant**. Quand tout va bien, on estime que c'est normal. Quand ça va mal, on nous reproche de ne pas avoir anticipé. Pourtant, le chef d'entreprise est souvent **le dernier payé**, celui qui avance la trésorerie, qui encaisse le stress, qui dort avec ses tableaux de charges en tête.

Je ne dis pas que le coût du travail est le problème en soi. Le vrai sujet, c'est le **décalage entre les décisions prises et la réalité du terrain**. Une TPE n'est pas une multinationale. Elle vit au mois. Parfois à la semaine.

Nous, chefs de petites entreprises, voulons embaucher, former, transmettre. Nous voulons faire vivre nos territoires. Mais cela suppose de la **lisibilité**, de la **stabilité**, et surtout une compréhension fine de notre réalité économique.

Chaque TPE qui tient debout, c'est de l'emploi local, du lien social et de la valeur créée. Chacun fait sa part. Encore faut-il ne pas fragiliser ceux qui tiennent l'économie de proximité à bout de bras.

Fabrice PRUJA



L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FRANÇAISE FACE AU DOUBLE CHOC DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET DE LA FISCALITÉ NATIONALE



Par **Tristan GANIVET**

Professionnel des affaires publiques, spécialisé dans les enjeux de mobilité et de transition énergétique

L'industrie automobile française est aujourd'hui prise dans une dualité structurante, appelée à mener de front l'impératif européen de décarbonation du transport, qui représente environ 30 % des émissions de CO₂, et la gestion d'une fiscalité nationale parmi les plus lourdes du continent. L'objectif européen d'interdiction de la vente de voitures thermiques neuves en 2035 constitue la colonne vertébrale de cette transformation. Il a orienté les stratégies industrielles, guidé les choix technologiques et inspiré des politiques fiscales de plus en plus prescriptives pour accélérer le basculement vers l'électrique. Cette dynamique a profondément structuré le marché français, influençant à la fois la production, l'investissement et les comportements d'achat.

Cet horizon européen a entraîné une mobilisation considérable des constructeurs français. Renault et Stellantis ont engagé des investissements massifs dans l'électrification, la chaîne de valeur des batteries et la conversion des sites. Ils ont orienté leurs gammes vers des motorisations moins émettrices, parfois dans un contexte complexe, de hausse des coûts de production et de contraction durable des volumes. Ces efforts expliquent la position française actuelle, qui soutient le maintien du cadre de 2035 afin de ne pas déstabiliser les investissements déjà réalisés, là où d'autres États membres demandent désormais des ajustements ou des flexibilités technologiques pour préserver leur industrie.

Pourtant, les signaux économiques et industriels doivent être considérés avec sérieux. En France, quarante mille emplois ont été détruits en cinq ans, dans un marché qui s'est contracté d'un quart depuis 2020. L'étude confiée à Xerfi dans le cadre de l'EDEC automobile identifie soixante-quinze mille emplois menacés d'ici 2035, un impact qui se diffusera bien au-delà de la production, jusqu'aux réseaux de distribution et aux services.



Ces chiffres illustrent une fragilisation structurelle qui n'épargne pas l'Allemagne, pourtant longtemps pilier de la compétitivité européenne. Cette évolution constitue un signal d'alerte sur la pérennité même d'une industrie automobile européenne.

Dans le même temps, la concurrence chinoise s'accélère. Depuis le début de l'année, les exportations vers l'Europe ont progressé d'environ un tiers. Les écarts de coûts moyens atteignent désormais 25% hors transport, ce qui place les industriels européens dans une position défavorable au moment où ils doivent simultanément financer leur transition et préserver leurs parts de marché. Cette pression concurrentielle, combinée à une demande électrique insuffisante, accroît le risque de fermeture de sites, d'éviction progressive des acteurs européens et de délocalisations forcées.

La demande n'est en effet pas au niveau attendu. Les véhicules électriques représentent environ 16 % du marché européen et représentent à peine plus de 3 % du taux d'équipement des Français, soit un rythme incompatible avec les objectifs de 2035. Malgré les incitations et les investissements, les ménages font face à des prix élevés, à une offre encore limitée dans certains segments et à des infrastructures hétérogènes selon les territoires. Le décalage entre les ambitions climatiques et la réalité de la demande crée une tension croissante entre ce que prescrit la réglementation et ce que permet réellement le marché.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a présenté, le 16 décembre, un premier ajustement de sa stratégie. Ce paquet automobile maintient l'objectif de 2035, mais y associe une série de mesures visant à accompagner plus concrètement l'industrie dans sa transition. Il confirme l'objectif de 2035, tout en introduisant des assouplissements ciblés, un effort de simplification réglementaire, un soutien renforcé à la filière batterie et un appui aux flottes professionnelles. Ces mesures traduisent une prise de conscience : la transition ne pourra réussir sans leviers industriels concrets et une attention accrue aux conditions de compétitivité du secteur.

Ce virage est utile, mais il reste incomplet. L'essentiel du cadre repose encore sur des mécanismes contraignants, sans toujours intégrer les réalités du marché. Les tensions sur la demande, les risques de perte de valeur ajoutée et la pression extérieure demeurent. La préférence européenne affichée doit maintenant se traduire dans les faits, notamment en matière de production, d'accès aux aides publiques et de politiques d'achat.

La France doit saisir cette inflexion comme une opportunité pour renforcer sa ligne : défendre un cadre plus équilibré, protéger ses capacités industrielles et garantir aux ménages des solutions de mobilité décarbonée accessibles. La transition écologique ne pourra être un succès que si elle devient aussi un projet industriel solide. C'est à cette condition que l'automobile de demain pourra être pensée, produite et choisie en Europe.

Tristan GANIVET



SUR-RÉGLEMENTATION ET ATTRACTIVITÉ FRANÇAISE - LE MOMENT D'AGIR ?



Par Rodolphe CARISSIMO

Chargé d'affaires publiques dans l'industrie

La France, championne du monde... des normes

Choc de simplification, plan de simplification, lois Balais 1, 2 et 3, commission consultative d'évaluation des normes, conseil de la simplification pour les entreprises, conseil national d'évaluation des normes... S'il existe un domaine où la France peut revendiquer une forme de richesse, c'est bien celui des normes et règlements avec plus de 400 000 normes applicables en France¹.

Une richesse toute relative, tant le terme le plus approprié semble être celui de poids. Les normes alourdissent aujourd'hui le quotidien des Français, et plus encore celui des entrepreneurs.

Une complexité devenue insupportable

Dans un rapport de référence publié en 2023², le Sénat tirait la sonnette d'alarme :

- **81 % des Français** estiment que les normes se sont complexifiées,
- **90 % jugent** qu'elles ne sont pas adaptées à toutes les situations,
- **82 % dénoncent** un manque d'information adéquate.

Du côté des entreprises, le constat est tout aussi sévère : 50 % déclarent avoir renoncé à des aides publiques auxquelles elles étaient pourtant éligibles, uniquement en raison de la complexité administrative. Et pour cause, entre 2002 et 2023, les principaux codes utilisés par les entreprises présentent une croissance à 3 chiffres ! +689% pour le code de l'environnement, +365% pour le code de commerce, +333% pour le code de la consommation, +224% pour le code du travail... À côté de ces mastodontes, la modeste croissance de 69% du code de la construction et de l'habitation préterait presque à sourire.



Le rapport résumait crûment la situation : « *Nul chef d'entreprise n'est censé ignorer les 11 176 articles du code du travail, les 7 008 du code de commerce ou encore les 6 898 du code de l'environnement ! L'adage « nul n'est censé ignorer la loi » est désormais une fiction juridique.* Loin de la fiction, les effets économiques de cet état de fait sont eux bien réels.

Un coût économique colossal

Selon les estimations, le poids de la norme coûterait entre 60³ et 112⁴ milliards d'euros par an à la France. Un chiffre difficile à ignorer alors que le Parlement peine à s'accorder sur un budget et que le Premier ministre Sébastien Lecornu alerte sur un déficit potentiel de 30 milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

Pour les seules entreprises, l'IFRAP évaluait en 2021 la charge administrative entre 75 et 87 milliards d'euros annuels⁵. Comment imaginer que cela n'influence pas la décision d'un particulier qui hésite à entreprendre ?⁶ Ou la stratégie d'investissement d'une entreprise française ou étrangère ?

Une attractivité qui résiste... mais s'effrite

Le dernier rapport d'EY⁷ sur l'attractivité montre que la France reste l'un des pays les plus attractifs d'Europe en matière d'investissements directs étrangers (IDE). Mais la tendance est au recul : -14 % en 2024 quand, de l'autre côté de l'Atlantique, les investissements progressent très largement (+20%) portés par le discours très volontariste de l'administration républicaine en faveur des entreprises et les effets du programme IRA (*Inflation Reduction Act*) lancé en 2023 par l'administration Biden pour attirer les industriels aux États-Unis.

Pendant ce temps, plusieurs pays d'Europe du Sud et centrale ont su mettre en place des stratégies offensives misant sur la : « *disponibilité de foncier, réduction des délais administratifs et un environnement plus réactif* ». Les dirigeants interrogés pointent trois faiblesses françaises récurrentes : la complexité réglementaire, la compétitivité fiscale et enfin le coût du travail.

Les Français ne s'y trompent d'ailleurs pas et font largement écho aux dirigeants lorsqu'ils sont eux-mêmes interrogés puisque 55% d'entre eux jugent prioritaires des allègements des contraintes administratives et réglementaires et la réduction des charges fiscales et sociales des entreprises.⁸

Une résilience remarquable... qui appelle un vrai choc de simplification

Malgré ce contexte, la performance économique française reste étonnamment solide. Cela témoigne d'un dynamisme entrepreneurial remarquable, d'une résilience rare et d'une énergie créatrice qui ne demande qu'à être libérée.



Mais cette énergie ne pourra s'exprimer pleinement qu'à condition de rompre avec la logique des « grenelles », « assises », « états généraux » et autres conventions citoyennes. Ce qu'attendent les entreprises, c'est un véritable choc de simplification — pas un exercice de communication supplémentaire. En réalité, le véritable "Choose France" ne serait pas une grand-messe d'entrepreneurs à Versailles, mais la réunion du Congrès, au même endroit, pour inscrire enfin la simplification administrative dans la Constitution.

Le moment d'agir ?

Alors que les États-Unis comme l'Europe s'engagent dans un mouvement de simplification — illustré notamment par le récent paquet réglementaire « omnibus »⁹ adopté par le Parlement européen — la France doit impérativement rejoindre cette dynamique pour s'arracher au carcan de la norme et revenir à des coûts du travail raisonnables.

Il en va ainsi de l'attractivité du pays, de la compétitivité de ses entreprises et, plus largement, de sa réussite économique.

Rodolphe CARISSIMO

¹[Ministère de l'Economie - Plan d'action simplification](#)

²[Sénat - Normes législatives](#)

³OCDE (2007) – 3% du PIB -

⁴IFRAP (2022) – 3,5 à 4,5% du PIB -

⁵[ifrap - 100 Mds - le poids des normes administratives](#)

⁶70% des Français considèrent encore la création d'entreprise comme une option professionnelle peu viable - [Sondage OpinionWay](#)

⁷[Baromètre EY](#)

⁸[Enquête "La grande consultation des entrepreneurs" - CCI France - mars 2025](#)

⁹[Parlement européen - Rapports sur la durabilité et devoir de vigilance: les députés soutiennent la simplification](#)



FISCALITÉ DES ENTREPRISES



Par **LILOU SCHEPERS**

Assistante parlementaire en commission des affaires économiques et fiscales au Parlement Européen

La Tax Foundation a publié en octobre l'International Tax Competitiveness Index 2025¹: la France se classe en dernière position dans la liste des trente-huit pays de l'OCDE.

Plus frappant encore, elle est dernière sur le pilier "Corporate taxes", notamment du fait d'un taux marginal d'imposition des sociétés dépassant 36 %, présenté comme le plus élevé de l'OCDE car intégrant surtaxes et prélèvements distorsifs². Ce résultat doit être lu comme un signal de compétitivité structurelle plutôt que comme un simple débat sur le niveau de taux : l'empilement des dispositifs, l'instabilité du cadre fiscal et normatif entraînent mécaniquement une moindre propension à investir.

Dans ce contexte, la fiscalité des entreprises constitue un levier direct d'attractivité et, au-delà, de souveraineté économique ; l'enjeu est donc de disposer d'un cadre plus lisible, plus stable et mieux orienté vers l'investissement productif et la montée en puissance des entreprises françaises, plutôt que de procéder par ajustements ponctuels et réversibles.

Selon les estimations de la Fondation IFRAP³, les prélèvements obligatoires atteindraient 44,8 % du PIB en 2023, contre 39,2 % dans le reste de la zone euro, soit un écart d'environ 158 milliards d'euros, concentré sur les impôts sur la production et les importations (124 milliards) ainsi que sur les cotisations sociales effectives (39 milliards).

Ce différentiel est concentré sur le cœur même de l'appareil productif. La même source souligne que le surcroît de prélèvements obligatoires en France par rapport à la zone euro provient presque exclusivement de la fiscalité pesant sur les sociétés : en 2022, ces prélèvements atteindraient 14,1 % du PIB en France, contre 8,6 % dans les pays de la zone euro, soit un écart estimé à 157 milliards d'euros. Autrement dit, la France ne se contente pas de taxer davantage "en général" : elle surtaxe spécifiquement le fait de produire et d'investir sur son territoire.

À cela s'ajoutent l'instabilité fiscale et l'inflation normative, qui fonctionnent comme une taxe invisible : elles dégradent la prévisibilité, augmentent la prime de risque et renchérissent le coût du capital.



Selon la BEI⁴, 85 % des entreprises françaises considèrent l'incertitude comme un frein à l'investissement, et elles sont plus nombreuses que la moyenne européenne à citer les chocs réglementaires (61 % contre 59 %) et logistiques (50 % contre 43 %) comme obstacles majeurs. Autrement dit, la France reste l'un des pays où le climat perçu d'instabilité pèse le plus sur les décisions d'investissement, là où des économies comme les Pays-Bas ou la Suisse offrent un environnement plus lisible et donc plus favorable aux projets de long terme. Pour une entreprise, la question n'est pas seulement de savoir combien elle sera taxée, mais si le cadre dans lequel elle investit sera encore le même à horizon cinq ou dix ans. De ce point de vue, la stabilité vaut souvent davantage qu'une baisse ponctuelle de taux.

Enfin, la complexité du système ainsi que les frais associés à la conformité représentent un obstacle fondamental, surtout pour les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises de taille intermédiaire (un grand nombre d'obligations de déclaration, une incertitude d'interprétation), tous ces coûts fixes pèsent sur les entreprises et limitent leur développement. Les institutions européennes ont d'ailleurs reconnu cet effet⁵ en engageant une séquence assumée de "simplification" des obligations pesant sur les entreprises, en particulier dans le champ de la durabilité (reporting extra-financier, diligence raisonnable, taxonomie). Les exigences cumulées ont été jugées difficiles à déployer, en réponse, la Commission a présenté des paquets "Omnibus" visant à réduire les charges administratives et à déverrouiller la capacité d'investissement qui pèse sur la compétitivité européenne.

Un rééquilibrage de la fiscalité des entreprises suppose moins une nouvelle couche de dispositifs qu'un changement de cap autour de trois priorités : réduire la pénalité spécifique sur la production, stabiliser le cadre et alléger les coûts de conformité, tout en assumant que la condition de fond reste la maîtrise de la dépense publique. En premier lieu, une trajectoire pluriannuelle de réduction des impôts de production, CVAE résiduelle, fiscalité locale sur l'outil de production, taxes frappant la valeur ajoutée indépendamment du résultat, permettrait de rapprocher la charge globale des standards de la zone euro.

L'enjeu n'est pas d'annoncer une baisse ponctuelle, mais de l'inscrire dans un chemin crédible, lisible et pérenne. La deuxième priorité tient à la prévisibilité du cadre fiscal. Une règle simple de stabilité, par exemple l'absence de hausse nette de la pression fiscale sur les entreprises sur une période donnée pourrait empêcher une dégradation de la confiance. Cette stabilité doit s'accompagner d'une standardisation de l'évaluation des réformes : pour chaque modification, publication d'hypothèses, de scénarios, d'indicateurs de suivi, puis audit régulier des écarts entre effets attendus et effets observés. Une telle méthode favoriserait la correction de dispositifs inefficaces plutôt que leur empilement, et renforcerait la crédibilité de la parole publique.

Un programme de simplification ciblée (fusion ou suppression de taxes à faible rendement et forte complexité, rationalisation des obligations déclaratives) permettrait de réduire des coûts fixes qui freinent la montée en gamme des acteurs intermédiaires. Cette simplification devrait aller de pair avec une meilleure neutralité du traitement fiscal entre dette et fonds propres, afin d'encourager le financement en capital plutôt que de sur-inciter au levier d'endettement⁶.



Dans le même esprit, le cadre applicable à l'épargne orientée vers l'investissement productif (PEA, PER, assurance-vie) gagnerait à être stabilisé et à l'abri de fléchages successifs, pour donner de la visibilité aux investisseurs domestiques.

Ces orientations resteront fragiles tant que la dépense publique demeure la variable intouchable du système : toute baisse d'impôt sur les entreprises sera alors perçue comme provisoire et financée demain par d'autres hausses. La soutenabilité de la base fiscale implique un examen explicite des missions et du niveau de dépense de l'État, afin d'ancrer une trajectoire crédible de pression fiscale. L'enjeu n'est pas de "satisfaire les entreprises", mais de rétablir des conditions minimales d'attractivité durable, condition nécessaire à la réindustrialisation et à la souveraineté économique.

Lilou SCHEPERS

¹ International Tax Competitiveness Index 2025 October 20, 2025

[Tax Foundation - International Tax Competitiveness Index 2025](#)

² Le taux de l'IS a été ramené à 25%, rapprochant la France de la moyenne OCDE. Pour autant, les classements internationaux, tel que celui de la Tax Foundation, continuent de juger la fiscalité des entreprises française parmi les moins compétitives, en raison de prélèvements additionnels, d'impôts de production et d'une complexité élevée, qui renchérissent le coût d'implantation et compriment les marges. [Impots gouv - Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 25 %](#)

³ Prélèvements obligatoires : la France, lanterne rouge de l'Europe Société Civile n°25 - 4 avril 2024

[ifrap - Prélèvements obligatoires : la France, lanterne rouge de l'Europe](#)

⁴ EIB Investment Survey 2025: France overview

[European Investment Bank - EIB Investment Survey 2025: France overview](#)

⁵ Simplification de la réglementation de l'UE

[Conseil européen / Conseil de l'UE - Simplification de la réglementation de l'UE](#)

⁶ Du point de vue de la souveraineté économique, encourager des bilans plus capitalisés n'a rien d'idéologique : un tissu d'entreprises moins surendettées, mieux financées en fonds propres, résiste mieux aux chocs, investit davantage en France. La neutralité fiscale entre dette et fonds propres relève à ce titre moins d'un débat technique que d'un choix stratégique. Voir l'initiative européenne DEBRA :

[Commission européenne - Debt-Equity Bias Reduction Allowance \(DEBRA\)](#)



TRIBUNE : POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Par Guillaume BOUTARD

Analyste financier

Alors que les discussions parlementaires se concentrent sur les positionnements et les stratégies des différents groupes, l'essentiel demeure trop souvent absent des débats : à quoi sert réellement la dette publique ? Finance-t-elle l'avenir, contribue-t-elle à aménager le territoire, à le rendre attractif pour les investisseurs et à offrir une vie décente aux Français ? Ce débat sur les déficits ne peut être dissocié de celui des investissements structurants car une dette qui ne construit rien est une dette qui condamne collectivement une nation.

La question politique de l'aménagement du territoire a été prise au sérieux dans les années 1960, sous le général de Gaulle. En 1963, alors que les campagnes se vidaient et que plusieurs régions étaient au bord de l'effondrement, l'État a créé la DATAR, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire. Pour la première fois, la France s'est dotée d'une stratégie ambitieuse de développement territorial.

Les premiers plans vite abandonnés

La Mission Racine en Languedoc-Roussillon illustre cette ambition. Confrontée à la crise agricole, cette région sans ressources énergétiques ni industrielles est transformée par un vaste projet d'aménagement du littoral. La Grande-Motte, Port-Leucate, Gruissan, Le Cap d'Agde : ces stations balnéaires ne doivent rien au hasard mais tout à une planification d'État.

De même, le Plan Neige, lancé entre 1964 et 1977 pour répondre à l'exode rural, permet la création de stations comme Tignes, Les Arcs ou Avoriaz, représentant plus de 350 000 lits nouveaux. L'État investissait alors massivement pour redynamiser des territoires entiers.

Mais le tournant des années 1980 marque la fin progressive de cet État aménageur. Trois évolutions majeures s'imposent. D'abord la montée des logiques budgétaires : l'objectif n'est plus d'investir, mais de contenir la dépense.



Ensuite la désindustrialisation, qui pousse l'État à concentrer ses efforts sur le chômage et les politiques sociales.

Enfin la décentralisation : des compétences majeures sont transférées aux collectivités, sans que les moyens financiers ne suivent réellement. Aucune politique d'équilibre national ne survit à ce triple mouvement. La France entre alors dans une logique de métropolisation : les grandes villes concentrent l'essentiel des investissements, tandis que les territoires ruraux et les villes moyennes décrochent.

Le désengagement de l'État apparaît aussi dans la dépendance croissante aux normes. Les collectivités doivent respecter des règles environnementales, techniques ou urbanistiques toujours plus complexes, sans accompagnement financier suffisant.

Résultat : la construction d'un pont, d'une route, d'une gare ou d'une station d'épuration peut voir son coût augmenter de 30 à 50 % en dix ans. L'État n'investit plus, mais il entrave souvent ceux qui cherchent à investir.

L'abandon des infrastructures

À cela s'ajoute l'état préoccupant de nos infrastructures. Le réseau ferroviaire accumule une dette grise de plus de 60 milliards d'euros, conséquence de plusieurs décennies de sous-investissement. Près de 2 400 kilomètres de lignes ne peuvent même plus fonctionner à vitesse normale, ce qui impose des chantiers d'urgence perturbant gravement les dessertes, comme on le voit aujourd'hui sur le Paris-Orléans. Selon SNCF Réseau, 4 000 kilomètres de lignes seront dégradés d'ici 2030, affectant environ 2 000 trains quotidiens. Le réseau fluvial nécessite entre 180 et 400 millions d'euros par an pour être maintenu dans un état satisfaisant. Le réseau routier accumule une dette grise évaluée à 23 milliards d'euros.

Et le problème dépasse le rail, la route ou les voies navigables. Les ports français constituent un exemple emblématique du déclassement : Rotterdam traite plus de quinze fois le trafic conteneurs de l'ensemble des ports français, et environ 75 % des importations nationales transitent par des ports étrangers. Depuis trente ans, les investissements portuaires n'ont jamais été à la hauteur d'une véritable stratégie maritime.

À titre d'exemple, entre 2005 et 2024, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT) n'a consacré qu'environ 1,3 milliard d'euros aux ports maritimes, soit à peine 65 millions d'euros par an en moyenne. À l'inverse, l'autorité portuaire de Rotterdam affiche une tout autre dynamique : près d'un milliard d'euros investis entre 2020 et 2024, avec 321 millions d'euros pour la seule année 2024. Un écart d'échelle qui donne la mesure du décrochage français.

Les aéroports régionaux ne sont pas mieux lotis. Beaucoup sont fragilisés, parfois déficitaires, du fait de la baisse des vols intérieurs, de l'absence de stratégie nationale et de la dépendance à quelques compagnies. La suppression de certaines liaisons aériennes domestiques lorsque des alternatives ferroviaires existent, si elle répond à un objectif environnemental, affaiblit mécaniquement plusieurs plateformes essentielles aux territoires. L'État encadre beaucoup, mais n'investit pas davantage et ne porte aucune vision d'ensemble.



Retrouver l'ambition et apporter des solutions

Face à ce constat, il devient indispensable de reconstruire une véritable politique nationale d'aménagement du territoire. Cela suppose de redonner aux communes des leviers concrets pour renforcer leur attractivité économique. La fiscalité peut y jouer un rôle essentiel. Aujourd'hui, l'impôt sur les sociétés est fixé uniformément à 25 %, sans marge d'adaptation locale. Une piste pertinente serait d'abaisser le taux national à 23 %, tout en permettant à chaque commune de remonter ce taux jusqu'à 25 % selon ses besoins. Les deux points d'écart constituent une recette supplémentaire entièrement fléchée vers l'investissement territorial. Une telle flexibilité offrirait aux communes un outil concret pour attirer des entreprises, encourager l'implantation d'activités et se différencier dans un environnement concurrentiel.

Elle serait particulièrement utile aux territoires ayant subi la fermeture de bassins industriels ou l'effondrement d'exploitations traditionnelles comme les anciens bassins miniers du Nord et qui cherchent aujourd'hui à reconstruire une dynamique locale.

Plus largement, la croissance française pourrait être relocalisée par une politique territoriale ambitieuse. Les métropoles sont saturées, quelques bassins industriels résistent, mais la véritable réserve de croissance se trouve dans les territoires encore peu exploités : villes moyennes, espaces ruraux, littoraux, vallées industrielles.

L'aménagement du territoire n'est pas une nostalgie : c'est une politique économique. Il est temps de redonner un cap à notre pays. Un plan national d'investissement sur dix ans est indispensable : modernisation du rail, remise à niveau des routes, relance du fluvial, infrastructures numériques. Cela implique un fonds national d'aménagement du territoire, le redéploiement de services publics structurants dans les villes moyennes, un système fiscal différencié pour attirer les entreprises et le retour d'un ministère de plein exercice.

La France a su, dans les années 1960 et 1970, transformer son territoire avec audace. Aujourd'hui, elle laisse se déliter ses infrastructures, s'accentuer ses fractures et s'éloigner la promesse républicaine d'égalité territoriale. Retrouver une politique d'aménagement du territoire digne de ce nom n'est pas un choix secondaire : c'est la condition de notre unité nationale, de notre compétitivité économique et de notre avenir commun.

Guillaume BOUTARD



**QUEL REGARD PORTER SUR LA SITUATION DES
EN FRANCE EN 2025 ? ENTREPRISES****Par Philippe FOURQUET****Président de la Fédération Nationale de
60 000 REBONDS****Un tissu entrepreneurial dense et dynamique**

En 2022, la France comptait 5,5 millions d'entreprises actives se décomposant en 46% de sociétés et 54% d'entreprises individuelles (dont 32% de micro-entreprises). Sur ces 5,5 millions d'entreprises la moitié n'emploient pas de personnel. Depuis plusieurs années une dynamique entrepreneuriale remarquable s'est instaurée. Le cap symbolique du million de créations d'entreprises a été franchi en 2022 et, en 2024, ce sont 1,1 million d'entreprises nouvelles qui ont vu le jour, soit une progression de +6 % par rapport à 2023.

Ce dynamisme reflète l'attractivité du statut de micro-entrepreneur, le désir d'autonomie professionnelle et un environnement institutionnel favorable. Mais cette vitalité masque une réalité plus fragile : une grande partie des entreprises créées ne parvient pas à s'installer durablement ni à générer un revenu suffisant pour en vivre. La question n'est plus seulement le volume de créations, mais la capacité des entreprises à durer.

Un essor largement porté par le micro-entrepreneuriat

L'augmentation des créations en 2024 s'explique surtout par la montée en puissance du régime de micro-entrepreneur : +7 % d'immatriculations en 2024, contre +5 % pour les sociétés. Ainsi, plus de 60 % des créations de 2024 relèvent du micro-entrepreneuriat mais 40% ne deviendront jamais des entreprises actives.

Ce statut facilite certes la création d'entreprises mais se caractérise souvent pour le créateur par des revenus modestes, une protection sociale limitée conduisant à une forte volatilité de ces entreprises dans le temps. À l'échelle du nombre total des entreprises françaises, la part des micro-entreprises est importante près de 2 millions conduisant à un paysage dominé par de très petites structures, souvent fragiles et peu pérennes.



Défaillances et cessations d'activité : une réalité massivement sous-estimée

• Les défaillances judiciaires

Selon Altares, la France a connu 67 830 défaillances en 2024, dont 46 640 liquidations immédiates (69 %). Par rapport à 2019, les liquidations ont progressé de 30 % et les redressements de 16 % même si l'on constate sur les dernières années une montée en puissance des redressements concernant des entreprises de plus grande taille employant du personnel. Rapportées aux 5,5 millions d'entreprises actives en France, les liquidations judiciaires représentent moins de 0,8 % et les défaillances dans leur ensemble 1,3 %. Ces chiffres sont en apparence très faibles mais nécessitent cependant une analyse plus approfondie.

• Les cessations d'activité sans procédure judiciaire

En 2024, les greffes ont enregistré 310 066 cessations d'activité volontaires :

- 32 % pour difficultés réelles
- 54 % de cessations « volontaires » dont l'origine réelle est souvent économique

De plus ces données ne concernent que les entreprises inscrites au greffe et ne donnent qu'une vue partielle de la totalité des arrêts d'activité et de leurs causes. Les cessations réelles, plus nombreuses, mériteraient d'être analysées pour approcher le taux réel de disparition

• Le taux de disparition

Néanmoins en cumulant les liquidations judiciaires, les cessations pour difficultés et les arrêts d'activité volontaires, le taux de disparition rapporté aux entreprises actives pourrait se situer entre 3 % et 7 % confirmant, même si les chiffres de cessation d'activité sont incomplets, la fragilité de notre tissu économique.

Revenus et fragilité économique des micro-entrepreneurs

De plus, le revenu annuel moyen déclaré par les micro-entrepreneurs n'est que de 7499 €, très loin des 46 000 € en moyenne pour les travailleurs indépendants. Une part importante de ces micros-entrepreneurs déclare un chiffre d'affaires nul ou très faible. C'est au moins un million de micro-entreprises, TPE et PME qui ne permettent pas à leur dirigeant d'en vivre ou sont en difficulté structurelle.



Les défis du modèle entrepreneurial français

Plusieurs facteurs fragilisent ce tissu :

- La prédominance de très petites structures à la solidité financière précaire et reposant presque intégralement sur le dirigeant « homme-orchestre »
- La concurrence accrue dans certains secteurs d'activité saturés (RHD....)
- Une protection sociale limitée compte tenu de revenus faibles et l'absence de couverture d'assurance complémentaires pour faire face aux coups durs
- Des difficultés d'accès au financement dans un contexte de défaillances élevées
- Un manque d'accompagnement. En 2023 seulement 20% des entreprises actives étaient accompagnées (source Bpifrance).

Le taux de pérennité dans le temps confirme ces difficultés car celui-ci est de 60 % à 3 ans pour l'ensemble des entreprises. Si on examine le taux de pérennité des micros-entreprises à 5 ans celui-ci n'est que de 39% confirmant toute la fragilité d'une partie de ce tissu entrepreneurial.

Pistes d'amélioration et rôle central de l'accompagnement

Pour renforcer la pérennité plusieurs pistes se dessinent :

- Améliorer l'accompagnement (formation, mentorat, réseaux). Encore trop peu d'entrepreneurs se font accompagner dans leur projet. L'accompagnement de pair à pair doit être renforcé
- Encourager la structuration des micro-entreprises. Trop souvent les micro-entreprises souffrent d'un manque d'organisation inhérent à leur taille alors que cette organisation serait la condition indispensable pour croître de façon pérenne et ainsi sortir de ce statut.
- Faciliter l'accès au financement. Là également les difficultés sont nombreuses. Trop souvent les micro-entreprises, faute de moyens à la création, sous-estiment leur besoin de financements et se retrouvent confrontés à l'impossibilité de financer le besoin en fonds de roulement en cas de développement important de leur activité.
 - Renforcer la sensibilisation à la gestion et à la trésorerie. Parmi les causes de liquidation judiciaire l'absence de notion de gestion et de suivi de la trésorerie par le dirigeant arrivent à la première place. Être entrepreneurs nécessite de disposer d'un minimum de connaissance en gestion ce qui malheureusement fait encore souvent défaut



Pour étayer ces propos, les chiffres du collectif Cap Créa, qui regroupe 25 réseaux associatifs de l'entrepreneuriat, montrent qu'en 2024 les entrepreneurs accompagnés affichent une pérennité de 86 % à 3 ans (vs 60% sans accompagnement).

En conclusion

La France est l'un des pays les plus dynamiques d'Europe en matière de création d'entreprises. Mais ce dynamisme repose majoritairement sur des structures petites, fragiles et très exposées à l'échec qui constituent une part significative des entreprises actives.

L'enjeu n'est plus la création, mais la construction d'un tissu entrepreneurial plus solide et durable en lui permettant de se développer dans de bonnes conditions.

Philippe FOURQUET

Pour aller plus loin



Créée en 2012 et reconnue d'intérêt général en 2016, l'Association 60 000 rebonds a pour mission de sortir de l'isolement et d'accompagner vers un nouveau projet professionnel des entrepreneurs ayant liquidé leur entreprise. Son engagement sociétal se traduit par des actions de fond pour faire changer le regard stigmatisant de la société sur l'échec.

Site internet : <https://60000rebonds.com/>



**Chaque semaine,
l'essentiel du CRSI dans la**

NEWSLETTER

**Actualités, prises de parole
et analyses du CRSI.**

Abonnez-vous sur

crsi-paris.fr

En vous abonnant, vous accédez :

- aux actualités du CRSI,
- aux interventions du comité stratégique,
- aux articles et analyses exclusifs.

LES NOTES DU CRSI

NAISSANCES EN BERNES, PARENTS PLUS ÂGÉS, LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE FRANÇAIS



Contexte général

La natalité en France connaît depuis plusieurs années une baisse continue. Cette tendance s'inscrit dans un phénomène démographique plus large observé dans de nombreux pays développés.

Chiffres clés récents

- **Nombre de naissances** (2024) : environ 663 000, en baisse de 2,2 % par rapport à 2023 et 21,5 % depuis 2010.
- **Taux de fécondité** (2024) : 1,62 enfant par femme, le plus bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale.
- **Solde naturel** (naissances – décès, 2024) : +17 000, le plus faible depuis la Seconde Guerre mondiale.
- **Population totale** (1er janvier 2025) : $\approx 68,6$ millions, croissance modeste principalement due à l'immigration.
- **Taux de natalité** (2024) : 9,7 naissances pour 1 000 habitants.
- **Âge moyen** des mères au premier enfant (2024) : 31 ans.



Tendances



L'âge moyen des mères augmente régulièrement, retardant la parentalité et contribuant à une **fécondité plus faible**.

La natalité est en recul sur toutes les tranches d'âge et concerne toutes les régions de France.

Comparativement à l'Europe, la **France reste parmi les pays avec le taux de fécondité le plus élevé**, mais la tendance à la baisse se confirme.

Enjeux et impacts

Vieillissement de la population : augmentation du ratio personnes âgées/personnes actives.

Systèmes sociaux et retraites : **moins de jeunes générations pour soutenir les systèmes de sécurité sociale**.

Économie et emploi : **potentiel déficit de main-d'œuvre**, impact sur les services et infrastructures.

Services publics : **ajustement possible** dans l'éducation et la santé, fermetures ou réorganisation d'écoles et services pédiatriques.

Facteurs explicatifs

Report de la parentalité et **réduction du nombre d'enfants souhaités**.

Contraintes économiques et coût de la vie.

Évolution des aspirations personnelles et professionnelles.

Effets structurels liés à la démographie des femmes en âge de procréer.

Actualité récente

L'enquête parlementaire menée en fin d'année 2025 sur les causes de la baisse de la natalité en France a rendu ses conclusions le 15 décembre dernier :

Depuis 10 ans, tous les déterminants matériels directs ou indirects se dégradent. Les points les plus durs étant :

- L'accès trop tardif à un emploi stable, c'est-à-dire l'autonomie économique, qui aboutit tard ;
- Le prix du logement qui « explose » à nouveau ;
- La politique familiale, qui aidait plutôt bien le premier enfant s'est durcie : le coût de l'accueil du jeune enfant a fortement augmenté pour les parents



DENSITÉ MÉDICALE EN FRANCE : UN INDICATEUR TROMPEUR QUI MASQUE DE FORTES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS



Par l'antenne CRSI SUD-EST

La densité médicale – souvent présentée comme le nombre de médecins pour 100 000 habitants – donne l'impression rassurante d'une France correctement dotée. Avec **339 médecins pour 100 000 habitants en 2023**, le pays semble bien équipé. Mais ce chiffre global, en hausse par rapport à 2019 (318), dissimule des réalités beaucoup plus contrastées. Il inclut en effet l'ensemble des praticiens, hospitaliers comme libéraux, alors que **40 % exercent à l'hôpital**, principalement dans les grandes métropoles. Dès qu'on se concentre sur ceux que la population consulte en premier recours – les médecins libéraux –, la densité tombe à **217 pour 100 000 habitants**, et même **146 pour les généralistes**. C'est là que les disparités territoriales apparaissent.

Des inégalités marquées entre territoires

La densité médicale varie du simple au double selon les départements. Les zones rurales et montagneuses (Creuse, Hautes-Alpes...) peinent à attirer des médecins, en raison de l'isolement géographique et d'un bassin de patientèle dispersé. À l'inverse, les départements urbains ou touristiques comme les Alpes-Maritimes ou le Val-de-Marne affichent des densités élevées, dopées par les hôpitaux et les pôles universitaires. Mais même dans ces territoires attractifs, **les libéraux restent moins nombreux qu'il n'y paraît** : 190 pour 100 000 habitants dans les Alpes-Maritimes, contre 163 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Selon l'**Atlas démographique du CNOM (2023)**, **20 % des communes françaises** – environ 6 000 – sont classées en **désert médical**, c'est-à-dire en dessous de 120 généralistes libéraux pour 100 000 habitants ou à plus de 30 minutes du cabinet le plus proche. Et ce phénomène ne touche plus seulement la France périphérique : il gagne les centres urbains sensibles, où **l'insécurité freine l'installation**.



PACA : une région dense en apparence, fissurée en profondeur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur offre une illustration parfaite de ce paradoxe. Avec **409 médecins pour 100 000 habitants en 2023**, elle figure parmi les régions les mieux dotées, grâce à son attractivité touristique et universitaire. Mais si l'on s'intéresse aux libéraux, la densité chute à **340**, dont **169 généralistes**. Les écarts internes sont considérables :

DÉPARTEMENT	DENSITÉ TOTALE	LIBÉRAUX / 100K HAB.
Alpes-Maritimes (06)	520	190
Bouches-du-Rhône (13)	421	172
Var (83)	394	164
Vaucluse (84)	360	160
Hautes-Alpes (05)	312	158
Alpes-de-Haute-Provence (04)	298	163

On observe jusqu'à **74 % d'écart d'un département à l'autre**. Selon l'ARS (2023), **60 % des déserts médicaux régionaux** se situent dans les zones alpines et l'arrière-pays varois, où le temps d'accès à un médecin dépasse régulièrement 45 minutes.

Les nouveaux déserts : au cœur des villes

Les grandes villes PACA affichent des densités globales flatteuses (Nice 540, Marseille 520, Toulon 430). Mais en termes de libéraux : Marseille : **180** / Toulon : **172** / Nice : **190**

Et dans certains quartiers sensibles, la densité chute sous **120 médecins libéraux pour 100 000 habitants**, comme aux Quatre-Cents à Marseille (112), dans les cités nord-est de Toulon (115) ou à l'Ariane à Nice (118) : **moins qu'à Brignoles, petite commune rurale du Var (155)**.

La raison majeure ? **L'insécurité**. Entre 2021 et 2023, **127 agressions de médecins libéraux** ont été recensées par le CNOM, dont 73 % en zone urbaine, touchant **majoritairement des femmes (61 %)**. Or celles-ci représentent désormais **52 % des médecins en activité** et **60 % des jeunes diplômés** (DREES 2024). **68 % des femmes médecins de moins de 35 ans** refusent l'exercice isolé en zone sensible.



Résultat : les cabinets ferment, les urgences se saturent. **À l'hôpital de La Timone (Marseille), 42 % des admissions relèvent de pathologies non urgentes**, contre 28 % en moyenne nationale. À Nice-Saint-Roch, la surcharge grimpe à +30 % l'été, et jusqu'à **60 % de consultations qui auraient dû relever du secteur libéral**. Cette mauvaise orientation génère selon l'Observatoire régional de la santé une **surmortalité évitable estimée à 5 % dans les zones sous-dotées**.

Conclusion : un indicateur à manier avec prudence

La densité médicale nationale masque des écarts profonds entre territoires, avec des **déserts médicaux ruraux mais aussi urbains**, souvent aggravés par l'insécurité. Pour inverser la tendance, un changement d'échelle est nécessaire : **un choc d'autorité et d'attractivité** permettant d'assurer la sécurité des praticiens, de favoriser l'installation en zone sensible et de renforcer les alternatives (maisons de santé, télémédecine, incitations fiscales, assistanat médical).

À défaut, la fracture sanitaire risque de se creuser et les populations les plus fragiles continueront à subir la pénurie médicale.



REJOIGNEZ LE CRSI

**FONDÉ EN 2015
PAR THIBAULT DE MONTBRIAL**

**Le CRSI est le think tank français dédié aux
questions de sécurité et de souveraineté**

REJOIGNEZ LES GROUPES RÉGIONAUX D'ADHÉRENTS

ADHÉRER *

* adhésion annuelle valable sur 12 mois glissants.
tarifs : 10€ (-26 ans) ; 30€ (standard) ; 100€ (soutien) ; 500€ (premium)



A night photograph of a crime scene. In the foreground, two police officers in full uniform and helmets stand facing away from the camera. To the left, a blue motorcycle is parked. The scene is bounded by blue police tape. In the background, a building with multiple stories and windows is visible, some with lights on. The overall atmosphere is dark and somber.

LA LITANIE DES FAITS DIVERS

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, à Lille (Nord) — Mathis, étudiant de 19 ans, est mortellement percuté par un véhicule qui venait de refuser d'obtempérer à un contrôle de police. Le conducteur, un homme de 31 ans, multiplie les infractions : vitesse excessive, feu rouge grillé, délit de fuite, et a consommé du protoxyde d'azote. Le chauffard est interpellé quelques minutes après l'accident, mis en examen pour homicide routier aggravé (refus d'obtempérer, délit de fuite, violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité), et placé en détention provisoire.

Le 1er novembre, à Briançon (Hautes-Alpes) — un adolescent de 14 ans se noie après avoir été éjecté d'un matelas tracté par une voiture dans le cadre d'un jeu dangereux (« mattress surfing »). Le conducteur, 18 ans, est placé sous contrôle judiciaire pour homicide involontaire.

Le 1er novembre, à Vitrolles (Bouches-du-Rhône, quartier du Bousquet), un homme est roué de coups, retrouvé inconscient par des voisins, transporté à l'hôpital avec un pronostic vital engagé puis stabilisé, une enquête pour violences aggravées est ouverte pour identifier les agresseurs.

Le 2 novembre, à Bobigny, un homme est touché d'une balle dans la tête dans un immeuble. Une enquête pour homicide est ouverte en lien avec le trafic de stupéfiants.

Le 2 novembre, à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), un homme est tué à coups d'arme blanche (couteau / feuille de boucher) par son fils d'une vingtaine d'années à l'entrée de leur appartement HLM. Le fils est interpellé et placé en garde à vue.

Le 2 novembre, à Neufchef (Moselle), un adolescent de 15 ans poignarde un jeune de 17 ans au cours d'une rixe ; ce dernier reçoit deux coups de couteau au thorax et meurt. L'auteur présumé est mis en examen pour homicide volontaire et placé en détention provisoire.

Le 3 novembre, à Paris (19^e arrondissement), deux policiers en civil faisant leur jogging sont violemment agressés par un groupe d'une dizaine d'individus en état d'ébriété, dans lequel se trouvent trois militaires. Huit hommes sont interpellés et placés en garde à vue ; les deux policiers sont hospitalisés. L'enquête, confiée au commissariat du 19^e arrondissement, est en cours.

Le 3 novembre, à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, un douanier de 35 ans est retrouvé mort dans une douche des vestiaires — il s'est suicidé avec son arme de service. Une enquête du parquet de Bobigny est ouverte pour déterminer les circonstances exactes du drame.

Le 4 novembre, à Cavaillon (Vaucluse), un policier de la BAC est grièvement blessé après avoir été percuté au péage de Lançon-Provence par un chauffard au volant d'une voiture volée, qui a refusé d'obtempérer. Trois policiers sont blessés au total. Le suspect est interpellé à Éguilles après une course-poursuite de près de 60 km et placé en garde à vue.

Le 5 novembre, sur l'île d'Oléron (Charente-Maritime), un homme de 35 ans a volontairement percuté plusieurs piétons et cyclistes sur une route reliant Dolus-d'Oléron à Saint-Pierre-d'Oléron, faisant dix blessés. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'assaillant aurait crié « Allah Akbar » au moment des faits. Déjà connu des services de police pour des délits de droit commun, il a été inter-



-pellé alors qu'il tentait d'incendier son véhicule, dans lequel se trouvaient des bonbonnes de gaz. Lors des perquisitions à son domicile, des éléments laissant supposer une radicalisation, notamment liés à une conversion récente et radicale à l'islam, ont été découverts. Une enquête pour tentatives d'assassinats a été ouverte.

Le 5 novembre, à Paris (19^e, quai de la Seine), un homme de 34 ans est retrouvé mort dans son appartement — il a vraisemblablement été battu à mort, une barre de fer ensanglantée est découverte sur place, des traces de sang et plusieurs plaies sur le corps sont constatées. La brigade criminelle de la police judiciaire est saisie de l'enquête.

Le 5 novembre, à Villejuif (Val-de-Marne), un homme poignarde une femme alors qu'elle tient un bébé dans les bras, tente de lui arracher l'enfant puis prend la fuite. Il est maîtrisé par des témoins et interpellé ; la femme est hospitalisée en urgence, le nourrisson est sain et sauf, et le suspect est placé en hôpital psychiatrique dans le cadre d'une enquête pour tentative d'homicide.

Le 5 novembre, dans les Pyrénées-Atlantiques, les douaniers de Pau interceptent un « go-fast » dans la vallée d'Aspe et saisissent 300 kg de pollen de cannabis dissimulés dans sept valises marocaines à bord d'un véhicule de location ; deux suspects sont interpellés et remis aux enquêteurs de la division de la criminalité organisée.

Le 6 novembre, à Retjons (Landes) — un couple de septuagénaires et leur chien sont retrouvés tués par balle dans leur habitation ; le suspect, un homme de 54 ans propriétaire d'une maison voisine, est grièvement blessé — il a tenté de se suicider. Le parquet de Mont-de-Marsan

ouvre une enquête pour assassinats, attribuant le drame à un possible conflit de voisinage ou locatif.

Le 6 novembre, entre l'Espagne et la France, un réseau franco-espagnol de trafic de résine de cannabis est démantelé : 1,8 tonne de cannabis est saisie (1 400 kg en Espagne, 400 kg dans les Bouches-du-Rhône), et deux hommes sont déférés à Marseille devant un magistrat instructeur, le parquet réclamant leur placement en détention provisoire.

Le 6 novembre, à la Philharmonie de Paris (salle Pierre-Boulez), un concert de l'Israel Philharmonic Orchestra est perturbé à trois reprises par des militants pro-palestiniens qui allument des fumigènes et jettent des tracts, provoquant des affrontements dans la salle. Quatre personnes sont interpellées et placées en garde à vue, puis mises en examen pour « violences ou dégradations en réunion », « mise en danger d'autrui », « détention de produits incendiaires interdits » et « organisation d'une manifestation non déclarée ».

Le 6 novembre, au Bourget (Seine-Saint-Denis), trois hommes armés se faisant passer pour des policiers tentent d'enlever un automobiliste dans la rue, l'arrachant à son véhicule pour l'enfermer dans son coffre. Deux d'entre eux sont interpellés par des policiers de la Brigade anticriminalité. Le troisième malfaiteur prend la fuite. La victime, légèrement blessée, est hospitalisée. Les deux suspects mis en cause sont placés en garde à vue.

Le 6 novembre, à Paris (XVI^e arrondissement), deux jeunes hommes de 19 et 20 ans sont interpellés en flagrant délit par la police alors qu'ils s'apprêtaient à commettre un home-jacking au domicile du directeur général du groupe Kering.



Ils sont mis en examen pour « vol en bande organisée avec arme » et « association de malfaiteurs en vue d'un crime aggravé », et placés en détention provisoire. L'un des suspects est déjà connu des services de police.

Le 6 novembre, à Villeparisis-Chelles (Seine-et-Marne), un homme affirme avoir été violemment agressé et séquestré au domicile du Zola. Quatre suspects — dont le rappeur — sont mis en examen pour « séquestration, violences aggravées, détention illégale d'arme, vol, vol en bande organisée et dégradations ». La victime serait restée enfermée plusieurs heures dans la cave, rouée de coups, menacée avec une arme pointée à la tempe puis dans la bouche, déshabillée de force, ses vêtements incendiés, son téléphone volé et son véhicule dégradé. Zola et les trois hommes ont été placés en détention provisoire. L'enquête est ouverte, l'instruction judiciaire suit son cours.

Le 7 novembre, à Caudry (Nord), un homme de 68 ans, sans domicile fixe, armé d'un couteau et d'un tournevis, menace un ouvrier puis se montre agressif envers une patrouille de gendarmerie ; un gendarme tire à deux reprises, le touchant au bras et à l'abdomen. L'homme est grièvement blessé et hospitalisé, son pronostic vital est momentanément engagé.

Le 8 novembre, à Rillieux-la-Pape (Rhône), un tournage illégal d'un clip de rap dégénère : des individus tirent des mortiers d'artifice, visent ensuite une patrouille de police, un des mortiers atteint un balcon, provoquant l'incendie d'un immeuble de cinq étages. Cinq appartements sont détruits ou rendus inhabitables, une quarantaine d'habitants sont évacués, les secours et les forces de l'ordre subissent des jets de projectiles

lors de l'intervention. Une enquête pour « violences avec armes en réunion sur dépositaires de l'autorité publique et destructions par moyen dangereux » est ouverte, et quatre personnes sont interpellées. Le rappeur, âgé de 18 ans, est déjà connu des services de police (notamment pour rodéo urbain).

Le 9 novembre, à Marseille (1^{er} arrondissement, Vieux-Port), un portier de 48 ans est mortellement poignardé au thorax par un client à qui il venait de refuser l'entrée d'un bar. Le suspect, connu des services de police, est interpellé quelques instants après, maîtrisé par des clients, placé en garde à vue, et l'enquête est confiée à la division de la criminalité territoriale.

Le 9 novembre, à Paris (XVI^e arrondissement, quartier Passy), un homme armé d'un couteau braque une bijouterie, s'empare de cinq montres de luxe Rolex — valeur du butin estimée à environ 141 000 €. La fuite du braqueur le mène dans le métro, puis sa trace est perdue dans le XIV^e arrondissement ; l'enquête est confiée au 1^{er} district de police judiciaire.

Le 9 novembre, à Paris (VIII^e arrondissement), un homme armé d'un couteau braque une boutique Nicolas, exige le contenu de la caisse, s'empare d'environ 500 € puis prend la fuite. Il est localisé dans le métro et interpellé dans une rame. Le sans-domicile fixe, bien connu des services de police, et placé en garde à vue.

Le 9 novembre, à Paris (VIII^e arrondissement, rue François-ler, vers 21h30), un homme de 31 ans déjà connu des services de police attaque deux passants au couteau au visage, blessant les deux. Il est interpellé après une course-poursuite et placé en garde à vue, l'enquête est en cours.



Le 9 novembre, au Péage-de-Roussillon (Isère), un jeune homme de 22 ans est grièvement blessé par balle ; il est transporté en urgence absolue à l'hôpital, le ou les auteurs sont en fuite, et une enquête pour tentative de meurtre est ouverte par la gendarmerie.

Le 9 novembre, à Annecy (Haute-Savoie), un homme — de nationalité kosovare — est violemment frappé à coups de batte de baseball en pleine rue. Transporté à l'hôpital, il meurt le lendemain matin des suites de ses blessures. Une enquête pour homicide volontaire avec arme par destination est ouverte ; l'enquête a été confiée à la Division de la criminalité organisée et spécialisée (DCOS). La victime était connue des services de police pour des affaires de droit commun et détenait un titre de séjour en règle. Les auteurs — au moins deux individus — ont pris la fuite à pied immédiatement après les coups, et restent à ce jour non identifiés publiquement.

Le 10 novembre, à Saint-Germain-du-Puy (Cher), un policier de la Brigade anticriminalité est grièvement blessé par balle alors qu'il intervient pour un cambriolage en cours dans une agence bancaire d'un centre commercial ; deux suspects ouvrent le feu, l'un d'eux le touche, puis les deux prennent la fuite. Les malfaiteurs — lourdement armés (fusil à pompe) et venus avec une disqueuse pour pénétrer dans la banque — sont toujours en fuite à l'heure actuelle. Le policier est hospitalisé et une enquête pour «tentative d'homicide sur personne dépositaire de l'autorité publique» est ouverte.

Le 10 novembre, à Lorient (Morbihan), un homme armé d'un couteau menace des policiers d'un groupe de sécurité de proximité. Malgré des sommations, il se

précipite sur les agents et est blessé mortellement. Selon le parquet, le suspect — un Soudanais de 39 ans — était «défavorablement connu des services de police», avait des antécédents (violences aggravées) et faisait l'objet d'une expertise psychiatrique. Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances exactes de l'usage de l'arme.

Le 10 novembre, à Raismes (Nord), un homme ordonne à son chien d'attaquer des policiers venus l'interpeller suite à des signalements pour agressions. Un policier ouvre le feu pour se protéger, blesse l'animal à une patte, le suspect est placé en garde à vue, trois policiers sont légèrement blessés.

Le 10 novembre, à Montluçon (Allier), un colis piégé glissé dans la boîte aux lettres d'une agence Allianz explose lorsque le fils du directeur de l'agence relève le courrier — il est blessé aux mains, aux bras et au thorax, transporté à l'hôpital. L'enquête, ouverte pour «tentative d'assassinat, association de malfaiteurs et dégradation par substance explosive», est confiée au parquet de Cusset.

Le 10 novembre, à Romans-sur-Isère (Drôme), un adolescent de 14 ans est mis en examen pour tentative d'homicide après qu'un homme de 21 ans a été blessé par balle dans la rue des Degrés. La victime est touchée au dos, hospitalisée — son pronostic vital n'est pas engagé. Le mineur est interpellé dans l'après-midi par les policiers du RAID, sans résistance, après qu'il se serait réfugié dans un appartement loué via Airbnb. L'enquête, suivie par le parquet de Valence, indique que les faits sont liés au narcotrafic. L'adolescent est écroué dans un centre pour mineurs.

Le 11 novembre, à Tourcoing (Nord), un adolescent de 16 ans meurt après avoir



perdu le contrôle de son scooter — il fuyait un contrôle de la police municipale, circulait en sens interdit, a percuté un poteau en tentant d'éviter un véhicule arrivant en face, et est éjecté du deux-roues. Son passager de 14 ans est légèrement blessé. Une enquête pour homicide involontaire est ouverte.

Le 11 novembre, à Champigny -sur-Marne (Val-de-Marne) — un homme déjà connu de la justice pour des violences conjugales, est mis en examen pour assassinat du compagnon de son ex-conjointe, viol, enlèvement et séquestration. Le corps de l'homme tué est retrouvé dans un box à Champigny -sur-Marne, une plaie par balle à la tête. Une enquête en flagrance est ouverte, le suspect est écroué

Le 11 novembre, à Bergerac (Dordogne), un mystérieux drône survole un site sensible produisant des tonnes de poudre pour l'armée française. Une enquête est ouverte.

Le 11 novembre, à Rennes (Ille-et-Vilaine), un homme de 33 ans percute volontairement à la voiture une femme à vélo puis tente de la violer. Il est interpellé peu après par la Brigade anticriminalité. En détention provisoire — l'auteur, placé sous curatelle, sera jugé en janvier 2026, et une expertise psychiatrique doit être réalisée.

Le 12 novembre, à Roubaix (Nord), le principal bureau de poste est attaqué à l'explosif : quatre malfaiteurs font sauter le coffre de transfert, supposé alimenter les distributeurs automatiques, puis prennent la fuite. Une enquête est ouverte pour « vol en bande organisée », « association de malfaiteurs » et « destruction par explosif ». La juridiction interrégionale spécialisée de Lille est saisie. Six suspects sont interpellés la nuit suivante.

Le 12 novembre, à Écully (métropole de Lyon), un jeune homme de 23 ans est tué par balles devant une pizzeria. Quatre suspects en fuite sont recherchés et une enquête pour meurtre est ouverte, confiée à la division de la criminalité organisée du Rhône. La victime était connue des services de police, apparemment pour des faits liés au trafic de stupéfiants dans l'agglomération.

Le 13 novembre, à Marseille (4^e arrondissement), Mehdi Kessaci, 20 ans, est abattu en pleine rue par deux individus circulant à scooter, selon un mode opératoire caractéristique des règlements de comptes ciblés. Les faits, commis en début de soirée dans un secteur fréquenté, provoquent une vive émotion parmi les riverains et relancent le débat sur l'insécurité liée au narcotrafic dans la ville. Le parquet de Marseille ouvre une enquête pour « assassinat en bande organisée » et « association de malfaiteurs en vue de commettre un crime », confiée à la division de la criminalité organisée. Les investigations portent notamment sur l'environnement familial et relationnel de la victime, ainsi que sur d'éventuels messages ou menaces antérieures. Mehdi préparait le concours de gardien de la paix. Il était le frère de Amine Kessaci, 22 ans, militant connu pour son engagement contre le narcotrafic, et d'un autre frère, Brahim Kessaci, déjà décédé dans des circonstances liées à la criminalité organisée. Les enquêteurs n'écartent pas la piste d'un « assassinat d'avertissement », dans un contexte de tensions liées au trafic de stupéfiants. Cette hypothèse, largement relayée par les médias pendant plusieurs jours, souligne la crainte d'une escalade de violences et d'intimidations visant, directement ou indirectement, les opposants aux réseaux criminels.

Le 13 novembre, à Créteil (Val -de-Marne), deux hommes, bien connus des services de police et de justice, sont



interpelés par la BRI dans le cadre d'une enquête sur un projet d'enlèvement visant une femme d'affaires spécialisée dans la vente d'or. Ils sont placés en garde à vue dans les locaux de la BRB de Versailles.

Le 13 novembre, à Blainville-sur-Orne (Calvados), un homme de 40 ans, retranché à son domicile et décrit comme présentant un « comportement dangereux », est abattu par des gendarmes du PSIG de Caen. Deux enquêtes sont ouvertes — l'une pour établir les circonstances du comportement de l'individu, l'autre, confiée à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), pour vérifier l'usage de l'arme par les gendarmes.

Le 14 novembre, à Paris, en gare Montparnasse, un homme de 44 ans est grièvement blessé lors d'une intervention policière après être descendu d'un train en provenance de Rennes, muni d'un couteau. Selon les premiers éléments communiqués par la police, l'individu aurait menacé les agents avant d'être neutralisé par un tir, le touchant à la jambe, puis se serait lui-même blessé à la gorge avec son arme blanche. Son pronostic vital a été engagé et il a été hospitalisé en urgence. Un passant est également blessé au pied lors de l'intervention, vraisemblablement par un tir ou un éclat, entraînant l'évacuation partielle de la gare et la fermeture de plusieurs quais pendant plusieurs heures.

L'homme est connu des services de police et a été condamné en septembre à 18 mois de prison avec sursis pour «violences sur conjoint en présence d'un mineur ». Il fait l'objet d'une interdiction de port et de détention d'arme.

Des éléments apparus ultérieurement ont conduit à remettre en question la chronologie et certaines affirmations initiales des forces de l'ordre concernant le déroulement précis des faits. Deux enquêtes distinctes ont été ouvertes : l'une pour tentative d'homicide sur personne dépositaire de l'autorité publique, visant l'homme interpellé, et l'autre pour usage d'arme à feu par un policier, afin de déterminer les circonstances exactes de l'intervention et d'éventuelles responsabilités.

Le 14 novembre, à Brest (Finistère), un jeune homme est tué par balles sur un parking. Une enquête pour homicide volontaire est ouverte par le parquet de Brest, confiée à la division de la criminalité organisée et spécialisée avec l'appui de la police technique et scientifique. Des témoins évoquent un règlement de comptes possiblement lié à un trafic de stupéfiants.

Le 14 novembre, à Rennes (Ille-et-Vilaine) — un détenu incarcéré au Centre pénitentiaire de Rennes -Vézin-le-Coquet s'évade lors d'une sortie collective au Planétarium des Champs Libres, pendant une visite culturelle encadrée. Le fugitif, condamné en décembre 2024 pour des vols et incarcéré jusqu'en mars 2027, s'était déjà évadé par le passé. Il est interpellé à Nantes (Loire-Atlantique) le 27 novembre dans un camp de gens du voyage.

Le 15 novembre, à Paris (VIII^e arrondissement), quatre individus armés d'au moins une arme de poing et d'une hache, certains portant des brassards « police », tentent de braquer la boutique Chanel ; ils utilisent leurs scooters comme véhicules-béliers pour tenter de forcer



l'entrée. Le groupe prend la fuite sans butin, et une enquête pour vol à main armée en bande organisée est ouverte par la Brigade de répression du banditisme.

Le 15 novembre, à Nantes (Loire-Atlantique), trois agents de l'Unité métropolitaine des transports en commun sont violemment agressés peu après la fin de leur service. Une enquête est ouverte pour identifier les auteurs : six personnes sont soupçonnées d'avoir participé à l'attaque, mais elles sont à ce jour en fuite.

Le 16 novembre, à Grenoble (Isère), un adolescent — initialement signalé comme âgé de 12 ans — est grièvement blessé par balles près d'un point de deal. La victime est connue des services de police et devait comparaître le 10 décembre novembre, devant le juge des enfants pour détention et offre ou cession de stupéfiants. À ce jour, aucun suspect n'a été interpellé.

Le 16 novembre, à Poitiers (Vienne), un homme de 27 ans, ivre, sous l'emprise de drogue et sans permis, refuse d'obtempérer, percute une voiture de police et heurte volontairement des agents lors d'une course-poursuite ; il est interpellé avec son passager, tous deux placés en garde à vue. Une enquête est ouverte pour « tentative d'homicide sur personne dépositaire de l'autorité publique », « conduite sous l'empire de substances » et « refus d'obtempérer aggravé ». Le suspect était déjà connu des services de police.

Le 16 novembre, à Bayeux (Calvados), une femme de 31 ans tue son bébé de cinq semaines en le noyant dans la baignoire de leur appartement. Elle est interpellée peu après, reconnaît les faits, placée en garde à vue puis mise en exa-

-men pour « meurtre sur mineur de moins de quinze ans » — elle est écrouée.

Le 16 novembre, à Roubaix (Nord), une adolescente de 17 ans est retrouvée morte dans son appartement ; une trentaine de bonbonnes de Protoxyde d'azote (gaz « hilarant ») sont découvertes sur place. Une enquête judiciaire pour « recherche des causes de la mort » est ouverte : les analyses médico-légales sont en cours.

Le 16 novembre, à Quimper (Finistère), un ancien magistrat de 61 ans est retrouvé mort à son domicile avec plusieurs plaies par arme blanche. Un homme de 33 ans, défavorablement connu de la justice pour des vols et dégradations, est mis en examen pour « homicide volontaire » et écroué.

Le 17 novembre, à Hirson (Aisne), une femme de 72 ans est retrouvée morte, poignardée à son domicile rue Camille-Grisot, son mari est légèrement blessé. Leur fils, un homme de 34 ans, est immédiatement recherché comme principal suspect. Il se rend aux forces de l'ordre le lendemain.

Le 17 novembre, à Montrottier (Rhône), une fillette de 4 ans est retrouvée morte dans son domicile, sa mère se déclare responsable. La mère est interpellée puis hospitalisée en psychiatrie après que son état de santé a été jugé incompatible avec la poursuite de sa garde à vue. Une enquête pour homicide volontaire sur mineur est ouverte.

Le 18 novembre, à Marseille (13^e arrondissement), un homme est tué d'une balle à la tête dans un garage automobile. L'auteur présumé des faits est rapidement identifié puis interpellé à son domicile et placé en garde à vue ; le mobile évoqué est un différend lié à la carrosserie.



Le 18 novembre, à Avignon (Vaucluse), une adolescente de 15 ans est gravement blessée après avoir été percutée par une motocross en rodéo urbain. Elle est transportée consciente à l'hôpital d'Avignon avec une fracture du bassin et de la hanche ; ses jours ne sont pas engagés. Le conducteur et son passager prennent la fuite. Le 22 novembre, un suspect est interpellé et placé en garde à vue.

Le 18 novembre, à Noyon (Oise), un jeune conducteur circulant en motocross non homologuée refuse d'obtempérer lors d'un contrôle des forces de l'ordre, prend la fuite ; il chute dans le quartier Beauséjour, s'enfuit à pied, puis est pris en charge et hospitalisé. Les gendarmes présents sont violemment pris à partie par une trentaine d'individus — jets de bouteilles en verre et insultes. Deux enquêtes sont ouvertes : l'une contre le fuyard, l'autre pour faire la lumière sur les circonstances de la chute.

Le 18 novembre, à Tourcoing (Nord), un médecin de SOS Médecins est violemment agressé dans son cabinet. Une enquête pour « violence sur un professionnel de santé » est ouverte ; le suspect s'est présenté spontanément au commissariat et a été placé en garde à vue.

Le 19 novembre, à Saint-Marcel-Bel-Accueil (Isère), une voiture calcinée contenant un corps est retrouvée dans une clairière : le corps d'une femme y est découvert. La victime serait une femme d'environ 27 ans, travailleuse en EHPAD dans le Nord-Isère. Une enquête pour homicide volontaire est ouverte : le compagnon de la victime, 39 ans, est interpellé, mis en examen et placé en détention provisoire.

Le 20 novembre, à Sète (Hérault), après diffusion d'une vidéo sur les réseaux soci-

-aux montre trois individus armés entrant dans un hall d'immeuble, pointant une arme à feu sur un homme au sol, le frappant avec une barre métallique, ainsi qu'un autre passage à tabac — les agresseurs se revendiquent « DZ Mafia ». Ce qui semble viser à intimider des rivaux ou habitants complices d'un trafic de stupéfiants.

La police nationale de Sète a entamé les investigations pour confirmer la date et le lieu exacts des faits, recouper les images avec des témoignages, identifier les quatre auteurs — il n'y a pas encore d'arrestation ou de mise en examen publique à ce jour. En l'état, les faits sont confirmés (vidéo, agression, revendication), une enquête judiciaire est en cours, mais aucun suspect identifié publiquement, aucune mise en examen — certains éléments restent à vérifier (authenticité, liens effectifs avec le réseau, motivations, recouplement).

Le 20 novembre, à Besançon (Doubs), une femme de 32 ans est tuée par balles devant son immeuble. Son ex-compagnon, 34 ans, identifié comme suspect, est en fuite. Il est finalement interpellé par le RAID et placé en garde à vue pour assassinat. Le suspect était déjà connu des services de police et de justice. La victime avait déposé deux plaintes récentes contre lui et bénéficiait d'un dispositif de protection *Mon Shérif*.

Le 21 novembre, à Créteil (Val-de-Marne), des policiers de BRI-PP ouvrent le feu lors d'une intervention visant à interroger trois hommes soupçonnés de séquestrer des « influenceuses ». Deux des suspects sont défavorablement connus des services de police pour de multiples faits, dont de la criminalité organisée liée au trafic de stupéfiants.



Le 21 novembre, à Marseille (Bouches-du-Rhône), 384 kg de cocaïne sont saisis après le démantèlement d'un réseau d'importation via le port maritime. Cinq suspects sont déférés en vue de leur mise en examen pour « importation en bande organisée, transport, offre, cession, acquisition de stupéfiants, association de malfaiteurs et blanchiment aggravé ».

Le 22 novembre, à Saint-Brès (Gard), deux adolescents de 15 ans sont mortellement percutés par un 4x4. Le père de l'un des adolescents est aussi percuté par un second véhicule et polytraumatisé. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Saint-Ambroix afin d'établir les circonstances exactes de l'accident.

Le 22 novembre, à Sarcelles (Val-d'Oise), un policier de 26 ans est grièvement blessé lorsque sa voiture de police est percutée par un autre véhicule. Le conducteur du véhicule impliqué aurait tenté un dépassement avant de se rabattre brutalement sur le véhicule de police, provoquant la collision. Une enquête est ouverte et le conducteur mis en cause a été placé en garde à vue.

Le 22 novembre, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), un homme est interpellé près d'un point de deal après avoir tenté de fuir en se débarrassant d'une plaquette de résine de cannabis. Lors de la perquisition à son domicile, les policiers découvrent une grenade. Le suspect est placé en garde à vue, l'arme de guerre est neutralisée. Une enquête pour détention d'arme de guerre est ouverte, confiée au service départemental de police judiciaire (SDPJ 93).

Le 23 novembre, à Valenton (Val-de-Marne), un homme de 39 ans est grièvement blessé par balles.

Deux suspects sont interpellés peu après à Villeneuve-Saint-Georges, une arme de poing est saisie et ils sont placés en garde à vue.

Le 23 novembre, à Nice (Alpes-Maritimes), un homme de 36 ans est grièvement blessé d'une balle dans la tête. Cinq suspects sont interpellés et placés en garde à vue ; l'arme potentielle du crime a été retrouvée dans un buisson à proximité du lieu des faits. La victime, sans domicile fixe, est hospitalisée en état d'urgence absolue — son pronostic vital est engagé.

Le 23 novembre, à Itxassou (Pyrénées-Atlantiques), un gendarme est grièvement blessé par un tir à la jambe. Le tireur, un homme d'environ 70 ans, est interpellé sur place puis placé en garde à vue pour « tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique ». Le gendarme est hospitalisé.

Le 23 novembre, à Lille, une joggeuse de 31 ans est violée dans un parc. Le suspect, un homme de 21 ans d'origine gambienne, est interpellé le 1^{er} décembre, après qu'une autre femme a signalé une tentative d'agression similaire. Son ADN correspond à la trace relevée sur la victime du 23 novembre ; il est mis en examen pour viol et placé en détention provisoire.

Le 24 novembre, à Caissargues / Nîmes (Gard), le PDG du groupe Bastide Médical est enlevé devant les locaux de son entreprise par plusieurs individus armés et cagoulés, contraint de les conduire à son domicile, où il est séquestré avec un de ses fils. Les ravisseurs volent des montres de luxe et des bijoux, le butin est estimé à près d'un million d'euros. Une enquête de flagrance est ouverte pour « enlèvement en bande organisée, vol en bande organisée avec



arme et destruction par moyen dangereux en bande organisée » ; les agresseurs sont activement recherchés.

Le 24 novembre, un détenu de 52 ans incarcéré à la prison de haute sécurité de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais) obtient une permission de sortie « employeur ». Le même jour, plusieurs membres de sa famille (sa mère de 78 ans et deux neveux) sont interpellés à La Courneuve (Seine-Saint-Denis) dans le cadre d'une opération antidrogue : les policiers saisissent plusieurs centaines de grammes de pollen de cannabis, près de 10 000 € en liquide et un véhicule volé.

Le 25 novembre, à Saint-Colomban (Loire-Atlantique), une femme de 52 ans est mortellement poignardée lors d'une fête d'anniversaire. Le lendemain, son ex-compagnon est retrouvé pendu à Rezé. Il avait déjà été condamné en mai 2023 pour des « menaces de mort réitérées » sur la victime et leur fils, avec interdiction de contact et obligation de s'éloigner du domicile.

Le 26 novembre, à Neuville-en-Ferrain (Nord), un grossiste de parfums est cambriolé. Le butin est estimé à environ 500 000 €. Trois individus sont suspectés d'avoir perpétré le vol, ils s'enfuient avant l'arrivée des policiers. Le dirigeant de l'établissement avait déjà signalé deux précédents cambriolages. Une enquête est ouverte par le parquet de Lille.

Le 26 novembre, à Marseille (3^e arrondissement) — un homme d'une vingtaine d'années est tué par des tirs dans le dos. Plusieurs douilles de calibre 9 mm sont relevées sur les lieux, les auteurs sont en fuite.

Le 27 novembre, à Stains (Seine-Saint-Denis), les policiers de la Brigade Anticriminalité interceptent un véhicule en contrôle routier — à l'intérieur,

ils découvrent plusieurs kilos de cannabis, ainsi que des armes : un fusil de type Kalachnikov, des chargeurs garnis, munitions 7,62 mm et 9 mm, une grenade de type M75, un couteau, et du matériel de conditionnement. Un homme et une femme sont immédiatement interpellés et placés en garde à vue. L'affaire est confiée à la police judiciaire pour trafic de stupéfiants et détention d'armes de guerre.

Le 26 novembre, à Guérande (Loire-Atlantique), Catherine Bailhache, conseillère municipale, est retrouvée morte à son domicile, tuée par arme blanche. Un homme de 34 ans, qu'elle hébergeait depuis une dizaine de jours dans le cadre d'un dispositif d'aide aux jeunes travailleurs, est interpellé dans la maison. L'enquête pour homicide volontaire est confiée à la brigade de recherches de la gendarmerie de Saint-Nazaire.

Le 26 novembre, à Drancy (Seine-Saint-Denis), un homme est découvert mort par balles dans une voie privée. Les techniciens de la police scientifique relèvent cinq douilles de calibre 9 mm à proximité du corps. La brigade criminelle de la police judiciaire de Paris est saisie sur instruction du parquet de Bobigny. Une enquête de voisinage est en cours, et les enquêteurs examinent la piste d'un possible règlement de compte, sans que l'auteur soit identifié à ce jour.

Le 26 novembre, un adolescent de 16 ans domicilié à Strasbourg (Bas-Rhin) et un autre de 16 ans vivant en région parisienne sont interpellés dans le cadre d'un groupe WhatsApp baptisé « 100 ». Ils sont soupçonnés d'un projet d'action violente visant des cibles israélites, en lien avec l'idéologie de l'État islamique. Le 30 novembre, ils sont mis en examen par



le Parquet national anti-terroriste pour « participation à une association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteinte aux personnes » et placés en détention provisoire. Selon les premières investigations, l'un des adolescents, originaire de Tchétchénie et vivant à Strasbourg depuis quatre ans, avait annoncé vouloir « tuer des juifs dans cinq jours ».

Le 27 novembre, à la prison de Maison d'arrêt de Dijon (Côte-d'Or), deux détenus — un jeune homme de 19 ans est mis en examen pour « tentative d'assassinat et association de malfaiteurs », et un homme de 32 ans mis en examen pour « menaces et violences habituelles aggravées sur conjointe » — scient les barreaux de leurs cellules respectives et s'enfuient. Un des deux fugitifs est retrouvé le lendemain. Le second est interpellé le 18 décembre à Marseille.

Le 27 novembre, à Strasbourg (Bas-Rhin), un pistolet semi-automatique en état de fonctionnement et des munitions sont découverts dans des buissons à proximité du marché de Noël. L'arme est identifiée comme ayant été volée en 2022 dans le Haut-Rhin au domicile d'un particulier pratiquant le tir sportif. Une enquête est ouverte, confiée au service interdépartemental de la police judiciaire de Strasbourg.

Le 28 novembre, à Marseille, le corps calciné d'un adolescent de 15 ans, inconnu des services de police, est découvert. Les enquêteurs ont déterminé qu'il a d'abord été tué, puis son corps incendié. Une enquête pour « assassinat en bande organisée et association de malfaiteurs » est ouverte, la piste d'un meurtre lié au trafic de stupéfiants est privilégiée. Les circonstances précises et l'identité des auteurs restent à ce jour inconnues.

Le 29 novembre, à Moissac (Tarn-et-Garonne), Jordan Bardella, alors en séance de dédicaces, est visé par un homme présent dans la file d'attente qui lui écrase un œuf sur la tête. L'agresseur, un homme de 74 ans, est immédiatement interpellé et placé en garde à vue pour « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique sans incapacité ». Le suspect, déjà condamné pour un acte similaire en 2022, reste sous contrôle judiciaire en attendant son procès, fixé au 9 janvier.

Le 29 novembre, à Conflans-en-Jarnisy (Meurthe-et-Moselle), un homme de 25 ans muni d'une grenade à fragmentation tente d'entrer dans le commissariat local. Les policiers le neutralisent. L'engin explosif, déjà dégoupillé, est récupéré par le service de déminage puis jeté dans un cours d'eau. L'homme est interpellé, placé en garde à vue, et une enquête est ouverte pour déterminer ses motivations.

Le 29 novembre, à Saint-Doulchard (Cher), un enfant de 9 ans s'est accidentellement tiré une balle dans la tête dans un appartement où ses parents aidait un ami à déménager. L'arme appartenait au locataire de l'appartement, un homme de 56 ans, déjà connu pour des faits liés à des armes. L'enfant, gravement blessé, est transporté en urgence à l'hôpital pédiatrique de Tours mais succombe à ses blessures dans la nuit de samedi à dimanche. Le 2 décembre, le locataire est mis en examen pour « homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence », détention illégale d'arme et munitions, et violation d'une interdiction de détenir une arme. Il est placé sous contrôle judiciaire.

Le 30 novembre, à Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle), un incendie ravage



un bâtiment de trois niveaux. Cinq personnes sont tuées. Dans les jours qui suivent, le parquet de Nancy indique que l'incendie est d'origine volontaire — l'intervention d'un tiers est retenue. Une enquête pour incendie volontaire ayant entraîné la mort est ouverte, les autorités explorent toutes les pistes, y compris celle d'un possible règlement de comptes lié à un trafic de drogues.

Le 30 novembre, à Mercurol-Veaunes (Drôme), une voiture est la cible de tirs, alors que plusieurs personnes s'y trouvent à bord. Une jeune femme est touchée et décède à l'hôpital de Valence, une autre jeune femme est grièvement blessée. Le parquet de Valence indique que les faits sont liés au « grand banditisme et narcotrafic » ; l'enquête a été confiée à la Section de recherches de Grenoble, puis saisie par la Juridiction interrégionale spécialisée de Lyon (JIRS). Les circonstances exactes (identité des tireurs, mobile précis) restent à déterminer.

Le 30 novembre, à Amilly (Loiret), une femme d'une trentaine d'années est retrouvée en fin d'après-midi grièvement blessée à la tête et au visage, en état d'hypothermie. Elle est transportée à l'hôpital avec un pronostic vital engagé. Elle n'a pas pu être immédiatement identifiée. Une enquête est ouverte, confiée à la Division de la criminalité organisée et spécialisée et au Service local de police judiciaire de Montargis ; le parquet indique qu'il ne communiquera pas sur le dossier tant que l'enquête se poursuit.

Le 1er décembre, à Lille (Nord), un homme de 29 ans meurt après s'être jeté par la fenêtre de son appartement au 8^e étage alors que des policiers venaient l'interpeller dans le cadre d'une enquête pour séquestration et violences aggravées au sein du cercle familial.

Le 1er décembre, à Eaubonne (Val-d'Oise), un homme de 53 ans est enlevé en pleine journée devant son domicile. Les ravisseurs diffusent des vidéos le montrant, ligoté puis violenté, afin de réclamer une rançon à son fils de 19 ans, réfugié à Dubaï. La victime est retrouvée en fin de soirée. L'enquête, confiée à la Juridiction interrégionale spécialisée de Paris en lien avec la Office central de lutte contre le crime organisé et la division antérieure de la PJ du 95, vise notamment à déterminer le lien possible avec les activités du fils dans le domaine des crypto-monnaies.

Le 1er décembre, à Romagnieu (Isère), quatre jeunes — âgés de 15, 17, 18 et 21 ans — s'introduisent dans un garage automobile. Le gérant du garage, âgé de 53 ans, armé d'un fusil de chasse, tire à au moins une reprise vers les cambrioleurs. Un adolescent de 15 ans est grièvement blessé par plusieurs plombs. Le gérant et son fils de 24 ans sont mis en examen pour « violences aggravées » et placés sous contrôle judiciaire. Une information judiciaire est ouverte afin d'éclaircir les circonstances des tirs.

Le 3 décembre, à Alès (Gard), une voiture contenant trois occupants — âgés de 14, 15 et 19 ans — rate un virage et tombe sur le toit dans la piscine d'un pavillon, et les trois personnes décèdent noyées. Des capsules de protoxyde d'azote sont retrouvées dans le véhicule : le conducteur est positif au gaz, à l'alcool et au cannabis ; le passager de 14 ans est lui aussi positif au protoxyde d'azote. Une enquête pour « recherche des causes de la mort » est ouverte.

Le 3 décembre, à Échirolles (Isère), un homme est retrouvé mort par balles près de sa trottinette, en centre-ville. Il présente au moins deux impacts de balle.



Le parquet ouvre une enquête pour homicide volontaire par arme à feu, confiée à la division de la criminalité organisée et spécialisée.

Le 3 décembre, à Castres (Tarn), des policiers venus pour contrôler des individus signalés comme armés sont visés par des tirs provenant d'un véhicule, alors qu'ils sont en intervention en fin de soirée. Trois policiers — sur sept présents — reçoivent des éclats de plomb. Les auteurs prennent la fuite immédiatement après les tirs, sans avoir été interpellés. Une enquête pour « tentative d'homicide sur personne dépositaire de l'autorité publique » est ouverte et confiée au service interdépartemental de la police judiciaire de Toulouse.

Le 3 décembre, à Marseille, trois policiers de la BAC Nord sont violemment agressés lors de l'interpellation d'un homme à l'entrée d'un immeuble. Une dizaine de personnes surgissent pour tenter de le libérer : les policiers reçoivent des coups de poing et de pied. Deux hommes sont finalement interpellés. Une enquête pour « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique » est ouverte.

Le 4 décembre, à Saint Sébastien de Raids (Manche), un garçon de 13 ans est tué après avoir été percuté à vélo par une camionnette. Le conducteur prend la fuite. Une enquête en flagrance pour « homicide involontaire aggravé par un délit de fuite » est ouverte.

Le 4 décembre, à Paris, lors de la soirée «La Nuit du Bien Commun », 300 manifestants proches de l'extrême gauche, hostiles à l'événement provoquent des désordres : jets de fumigènes, mortiers, « boules puantes », banderole « Paris Antifa » accrochée sur la façade, bruit et heurts autour de l'entrée. En réaction, le fonds de dotation

organisateur dépose plainte pour « participation à un groupement formé en vue de commettre des violences (avec armes) et des dégradations ». Sept personnes sont interpellées — pour « dégradations, rébellion et participation en vue de commettre des délits » — et trois policiers sont blessés.

Le 4 décembre, à Marseille (Bouches-du-Rhône), six personnes sont interpellées puis mises en examen dans le cadre du démantèlement d'un trafic international de stupéfiants entre l'Espagne, la France et l'Italie après une enquête ouverte en janvier 2025 par le parquet de Marseille. 176 kg de résine de cannabis sont saisis dans un véhicule, avec 166 000 €, des armes (fusil à pompe, revolver), environ 100 g de cocaïne, ainsi que de biens de luxe (voitures, motos, jet-ski, montres) et la découverte d'un animal protégé (un serval) en cage ; les six personnes mises en examen le 7 et 8 décembre sont poursuivis notamment pour importation, transport et trafic de stupéfiants en bande organisée et association de malfaiteurs, trois sont placés en détention provisoire et trois sous contrôle judiciaire.

Le 5 décembre, à Goetzenbruck (Moselle), un homme est interpellé en flagrant délit après une attaque à l'explosif visant un distributeur automatique de billets. Il est mis en examen et placé en détention provisoire dans le cadre d'une information judiciaire ouverte par le parquet de Parquet de Strasbourg, chargé d'enquêter sur une série d'attaques en Alsace, en Moselle et en Allemagne. Les enquêteurs ont saisi un dispositif explosif et des éléments permettant la fabrication d'engins artisanaux.

Le 5 décembre, à Tremblay en France (Seine-Saint-Denis), la police repère un homme à trottinette suspect et voit qu'il



dissimule un sac dans la végétation. Lors d'un contrôle du sac, environ 200 g de résine de cannabis sont retrouvés ; le suspect prend la fuite mais est rapidement identifié et interpellé. Une perquisition au domicile du suspect (et de ses deux frères) conduit à la saisie de 560 g supplémentaires de résine de cannabis conditionnée, près de 5 300 € en liquide, trois armes de poing avec chargeurs garnis, une arme longue de type Kalachnikov munie de sept chargeurs approvisionnés, ainsi que des munitions calibre 7,65. Les trois frères sont placés en garde à vue, et le dossier est confié au service départemental de police judiciaire de Seine-Saint-Denis afin de déterminer l'ampleur du trafic et l'origine de l'arme de guerre.

Le 5 décembre, près de Mamoudzou (Mayotte), un policier hors-service est agressé vers 5 h du matin et frappé à coups de machette lorsqu'un individu tente de lui voler son sac. Neuf personnes sont interpellées. Le policier est hospitalisé, l'incapacité totale de travail est estimée à 90 jours. Une enquête est ouverte pour élucider les circonstances exactes de l'agression et les responsabilités des auteurs présumés.

Le 6 décembre, au port de Calais (Pas-de-Calais), les douaniers interceptent un poids lourd et saisissent 248,5 kg de cocaïne à bord. Le chauffeur, un homme de 40 ans de nationalité russe, est interpellé puis placé en garde à vue. La valeur de la drogue est estimée entre 8 et 12 millions d'euros. Une enquête est ouverte pour déterminer les origines du trafic, les destinataires, et d'éventuels complices.

Le 6 décembre, à Bourg la Reine (Hauts-de-Seine), les policiers de la Brigade anticriminalité procèdent à un contrôle routier et découvrent dans le

véhicule deux armes à feu, une arme de poing, un fusil à canon scié approvisionné, ainsi que des armes blanches. Dans le même véhicule, les policiers saisissent aussi environ 1,5 kg de résine de cannabis. Les deux occupants sont interpellés et placés en garde à vue. L'enquête est confiée au commissariat de Bourg-la-Reine.

Le 6 décembre, à Échirolles (Isère), une violente rixe éclate devant un fast-food, réunissant plusieurs dizaines de personnes. Vers 23h, un jeune homme de 22 ans quitte les lieux : il est alors visé par des tirs depuis un deux-roues, puis transporté en urgence au CHU de Grenoble où il décède. Dans le même temps, un autre homme de 18 ans est agressé. Son corps est retrouvé le lendemain matin dans un parc avec plusieurs plaies imputables à une arme à feu. Le parquet de Grenoble confirme que les deux morts sont rattachées à la même affaire ; l'enquête est confiée à la Division de la criminalité organisée et spécialisée de Grenoble.

Le 6 décembre, à Rennes (Ille-et-Vilaine), des échanges de tirs retentissent dans le secteur de la dalle Kennedy. Une habitante filme depuis son domicile des impacts supposés d'armes à feu et l'intervention des forces de l'ordre. Sur place, les policiers découvrent des douilles et retrouvent un fusil de chasse près d'une aire de jeux. Un suspect — correspondant au signalement d'un des tireurs — est interpellé le soir même, et l'arme est saisie. Une enquête est ouverte pour « jets de projectiles dangereux et violences par armes », probablement liée à un trafic de stupéfiants dans le quartier.

Le 7 décembre, à Montereau Fault Yonne (Seine-et-Marne), la compagne d'un policier est victime d'une tentative d'enlèvement à son domicile par trois ho-



-mmes se faisant passer pour des policiers. Les trois faux policiers prennent la fuite en voiture avant l'arrivée des secours. Le fils, présent au rez-de-chaussée, n'a pas été repéré par les agresseurs. Une enquête est ouverte et confiée au service interdépartemental de police judiciaire, afin d'identifier les auteurs et d'éclaircir leurs motivations.

Le 8 décembre, à Cannes (Alpes-Maritimes), un jeune homme de 21 ans est tué par balles dans les parties communes d'un immeuble. Il est touché par plusieurs tirs et décède sur place malgré l'intervention des secours. Le ou les auteurs de la fusillade, montés dans l'immeuble, sont en fuite. Une enquête est ouverte pour homicide par arme à feu; les autorités étudient l'hypothèse d'un règlement de comptes, sans exclure d'autres mobiles.

Le 8 décembre, à Uhart-Cize (Pyrénées-Atlantiques), les douaniers français interceptent un utilitaire à la frontière espagnole et y découvrent 48,5 kg de cocaïne dissimulés dans une cache aménagée, deux hommes ukrainiens sont interpellés, placés en retenue douanière puis en garde à vue par l'Office anti-stupéfiants de Bayonne, et jugés devant le tribunal judiciaire de Bayonne où ils sont condamnés à trois ans de prison ferme ainsi qu'à une interdiction du territoire français pendant sept ans.

Le 8 décembre, à Villiers-en-Lieu (Haute-Marne), un homme se retranche chez lui avec sa mère et ouvre le feu à plusieurs reprises sans faire de blessés, poussant les policiers de Saint-Dizier à installer un périmètre de sécurité puis à appeler l'antenne du RAID de Nancy pour intervenir. L'homme est interpellé sans violence et placé en garde à vue, tandis que la mère est mise en sécurité et qu'une perquisition au domicile familial

permet de saisir plusieurs armes, munitions, un sabre et un harpon. L'enquête reste en cours avec des éléments indiquant qu'il serait sous traitement médical.

Le 9 décembre, à Nice (Alpes- Maritimes, quartier de l'Ariane), un homme de 40 ans, identifié comme Taoufik R., né en Tunisie et de nationalité française, tente d'attaquer des passants avec un couteau, profère « Allah Akbar » et récite des versets du Coran selon les constatations rapportées par les enquêteurs. Lors de son interpellation, il se débat, tente de mordre un policier et d'attraper son arme de service. Aucun passant n'est grièvement blessé. Le suspect, sous l'emprise de cocaïne au moment des faits, est interpellé puis placé en détention provisoire dans l'attente de son jugement prévu en février ; à ce stade, la qualification terroriste n'est pas retenue par l'autorité judiciaire.

Le 9 décembre, à Paris (13^e arrondissement), un garçon de 8 ans placé dans un foyer de l'Aide sociale à l'enfance se fait raser la tête par des éducateurs et la scène est filmée puis partagée sur un groupe WhatsApp interne. Il apparaît clairement que personne (ni l'enfant, ni ses parents, ni la direction du foyer) n'a donné son accord, et les éducateurs qualifient la tonte comme une « sanction ». Après diffusion des vidéos, l'affaire suscite une forte indignation ; le Parquet de Paris ouvre une enquête pour « violences volontaires sur mineur de moins de quinze ans par personne ayant autorité ».

Le 9 décembre, dans les Yvelines, neuf hommes sont interpellés par les policiers des Brigades de recherche et d'inter-



-vention et de l'Office anti-stupéfiants alors qu'ils tentent de faire entrer environ 1,4 tonne de résine de cannabis dans un convoi revenant d'Espagne, cinquante et cinq véhicules sont stoppés et la drogue est saisie. Les neuf suspects sont placés en garde à vue. Une enquête pour trafic de stupéfiants est en cours.

Le 10 décembre, une vingtaine d'hommes sont interpellés simultanément dans plusieurs villes (dont près de Toulouse (Haute-Garonne), Nice (Alpes-Maritimes), Verdun (Meuse) et Rouen (Seine-Maritime)) dans le cadre d'une opération policière visant des achats ou la détention de poupées sexuelles à caractère pédopornographique après une enquête sur l'importation et la vente de ces objets via des plateformes en ligne. Quatre hommes sont en garde à vue, l'enquête se poursuit et l'exploitation des éléments numériques est en cours, tandis que des procédures judiciaires connexes ont déjà mené à des mises en examen et détentions provisoires pour des faits similaires (notamment en Isère et dans les Bouches-du-Rhône) et que les plateformes de vente en ligne sont visées par des investigations pour commercialisation de ces produits illégaux.

Le 10 décembre, à Blois (Loir-et-Cher), un homme est abattu par balle en pleine rue. La victime est connue de la justice pour des infractions liées aux stupéfiants, le ou les auteurs du tir sont en fuite, et une enquête pour homicide volontaire est ouverte.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre, le Ministère de l'Intérieur est victime d'une cyberattaque ciblant ses systèmes informatiques, notamment les serveurs de messagerie professionnelle, qui permet à un ou plusieurs pirates d'accéder à des

fichiers internes sensibles (dont le Traitement des Antécédents Judiciaires et le Fichier des Personnes Recherchées) et de consulter et extraire « quelques dizaines » de fichiers confidentiels, sans que l'ampleur exacte soit encore complètement connue à ce stade ; une enquête judiciaire est ouverte, la CNIL est saisie et des mesures de renforcement de cybersécurité sont mises en place. Un suspect français de 22 ans est interpellé le 17 décembre puis mis en examen et placé en détention provisoire pour atteinte aux systèmes de traitement automatisé de données, tandis que l'identité complète des auteurs et l'étendue des données compromises restent partiellement incertaines.

Le 12 décembre, à Dugny (Seine-Saint-Denis), les policiers de la brigade anticriminalité territoriale saisissent près de 45 kg de résine et d'herbe de cannabis ; deux personnes sont placés en garde à vue et une enquête est ouverte.

Le 13 décembre, à Paris (15^e arrondissement), deux hommes braquent une bijouterie et menacent le personnel avec des marteaux, emportant un butin estimé autour de 30 000 €. La brigade anticriminalité interpelle un suspect de 16 ans avec le sac du butin à proximité et récupère l'ensemble du butin. Le deuxième suspect est localisé plus tard dans les Hauts-de-Seine et interpellé également, une enquête pour vol avec arme étant ouverte.

Le 13 décembre, à Paris (9^e arrondissement), un conducteur de métro est poignardé à trois reprises par un homme rencontré quelques minutes plus tôt qui lui avait demandé une cigarette. L'agresseur est rapidement maîtrisé et interpellé, tandis que le conducteur est transporté à l'hôpital en urgence absolue. Le parquet de Paris ouvre une enquête pour tentative de meurtre.



Le 15 décembre, à Grenoble (Isère), un jeune homme est gravement blessé par plusieurs coups de feu en pleine rue, transporté en urgence absolue à l'hôpital, tandis que les auteurs des tirs prennent la fuite. La police nationale ouvre une enquête pour tentative de meurtre, avec inspection des caméras de vidéosurveillance et recueil de témoignages. Aucune interpellation n'est signalée pour l'instant.

Le 15 décembre, à Paris, une policière et son compagnon sont interpellés à leur domicile puis mis en examen pour avoir organisé un « système de consultation frauduleuse de fichiers de police » et vendu ces accès via Snapchat, en échange de paiements allant de quelques dizaines à plusieurs milliers d'euros, de nombreuses transactions étant retracées. L'enquête de l'Office anti-cybercriminalité montre des consultations illégales répétées commençant dès 2024. Les deux suspects sont placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de contact, interdiction de quitter le territoire et, pour la fonctionnaire, interdiction d'exercer toute fonction publique. Ils doivent comparaître en juin 2026, tandis que l'étendue complète des fichiers compromis et des clients reste partiellement incertaine.

Le 17 décembre, à Dompierre-sur-Mer (Charente-Maritime), un entrepreneur travaillant dans les cryptomonnaies et sa compagne sont séquestrés chez eux par trois individus cagoulés qui s'introduisent dans leur maison, les ligotent et rouent l'homme de coups pendant près de deux heures avant de le contraindre à transférer environ 8 millions d'euros en cryptomonnaies sur leurs portefeuilles numériques. Après le départ des agresseurs, le couple parvient à se libérer et à alerter les secours. Une enquête pour meurtre et tentative de meurtre est ouverte.

Le 19 décembre, à Besançon (Doubs), cinq individus cagoulés et lourdement armés braquent une manufacture de bijoux, utilisent des explosifs pour pénétrer dans les locaux, menacent les employés et dérobent environ 30 kg d'or (butin estimé à ~3 millions d'euros), puis, en prenant la fuite en voiture, un des auteurs ouvre le feu à la kalachnikov sur des policiers sans les toucher ; plus tard, une voiture potentiellement utilisée par les braqueurs est retrouvée incendiée près de Besançon. Les malfaiteurs ont retiré les plaques d'immatriculation avant de l'abandonner. L'enquête est confiée à l'Office central de lutte contre le crime organisé et au service interdépartemental de police judiciaire de Besançon pour tenter de retrouver les suspects et le butin.

Le 20 décembre, à Marseille (Bouches-du-Rhône, quartier du Mail), un homme de 22 ans est tué par balle par des individus circulant en voiture. Il décède sur place et un second homme est blessé au pied et transporté à l'hôpital. La police judiciaire est saisie de l'enquête, qui privilégie la piste d'un règlement de comptes sur fond de trafic de stupéfiants.

Le 20 décembre, à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), un policier de la brigade anticriminalité est grièvement blessé dans un accident de la circulation. Le véhicule banalisé de la BAC, avec trois policiers à bord, est percuté à une intersection par une autre voiture et se renverse. Le policier blessé est transporté à l'hôpital en état d'urgence absolue, ses deux coéquipiers sont légèrement blessés, et une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances de la collision.



Le 20 décembre, à Toulouse (Haute-Garonne), un homme d'environ 50 ans, décrit comme instable et manifestement sous l'emprise de drogue ou d'alcool, attaque deux adolescents de 15 et 16 ans au couteau et les blesse avant de se jeter sur des policiers qui s'interposent. Ces derniers ouvrent le feu et le neutralisent en le blessant grièvement. Ils sont transportés à l'hôpital, l'agresseur en état d'urgence absolue ; les deux adolescents en urgence relative, la piste terroriste est écartée et une enquête est ouverte.

Le 20 décembre, à Autechaux-Roide (Doubs), un homme est tué d'une balle dans la tête lors d'une soirée entre amis dans un appartement. Une arme de poing de calibre .357 Magnum est retrouvée sur place. Un quadragénaire, fortement alcoolisé, est placé en garde à vue après avoir lui-même alerté les secours. Une enquête est ouverte pour déterminer précisément si le tir est volontaire ou accidentel.

Le 20 décembre, à Villeurbanne (Rhône), deux hommes sont blessés par balle lors d'une fusillade qui éclate après une altercation entre eux. L'un sort une arme à feu et tire à plusieurs reprises, touchant son adversaire aux jambes et un jeune homme au genou. Un étudiant qui rentrait chez lui est également touché par une «balle perdue». Leurs jours ne sont pas en danger, le principal blessé est entendu par les enquêteurs, et le tireur est activement recherché après avoir pris la fuite en trottinette, la raison exacte de l'altercation restant inconnue.

Le 22 décembre, à Grenoble (Isère), un homme de 34 ans est neutralisé par des tirs de policiers après avoir menacé avec un couteau des passants puis les forces de l'ordre : les policiers de la compagnie

d'intervention font d'abord usage de leur lanceur de balle de défense, puis ouvrent le feu. Il est transporté à l'hôpital, son pronostic vital n'est pas engagé. Un périmètre de sécurité est installé, la piste terroriste n'est pas privilégiée et l'enquête est en cours pour préciser les circonstances exactes des faits.



CHIFFRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR NOVEMBRE 2025

Homicides	123
Violences physiques intrafamiliales	22 633
Violences physiques hors cadre familial	19 018
Violences sexuelles	11 774
Vols avec armes	669
Vols violents sans arme	4 023
Vols sans violence	50 677
Cambriolages	18 731
Vols de véhicules	10 200
Vols dans les véhicules	19 234
Vols d'accessoires sur véhicules	7 443
Destructions et dégradations volontaires	43 669
Usage de stupéfiant	25 551
Trafic de stupéfiant	4 808
Escroqueries et fraudes aux moyens de paiement	37 831





LE CRSI DANS LES MÉDIAS



Patrick STEFANINI

le JDD - 1er novembre

« Emmanuel Macron n'a aucunement l'intention de dénoncer l'accord de 1968 »

[lire l'article](#)

Thibault de MONTBRIAL

CNEWS - 3 novembre
invité de Laurence FERRARI

« Ce soir, il n'y aura pas d'emeutes pour Mathis »

[voir l'émission](#)



Florence BERGEAUD-BLACKLER

VALEURS ACTUELLES - 5 novembre

« Le halal est une forme de prosélytisme par le marché »

[lire l'article](#)



Thibault de MONTBRIAL

SUD RADIO - 6 novembre

« Un 7 octobre français est un vrai sujet dans les services de renseignement »

[voir l'émission](#)



Thibault de MONTBRIAL

LCI - 6 novembre

invité de Darius ROCHEBIN

« Ça fait un moment que les gouvernements successifs ont intérêt à minimiser le nombre d'attentats »



[voir l'émission](#)

Thibault de MONTBRIAL

RADIO CLASSIQUE - 7 novembre

« Oléron nous montre qu'un individu fragile aura un référentiel de violence qui est celui de l'Etat Islamique »

[écouter l'émission](#)



Thibault de MONTBRIAL

LE POINT - 7 novembre



« *À Sainte-Soline, les gendarmes ont affronté une véritable guérilla* »

[lire l'article](#)**Marc TRÉVIDIC**

FRANCE INFO - 8 novembre

« *Sortir avec une arme blanche pour poignarder n'importe qui, c'est malheureusement à la portée de n'importe quel radicalisé* »

[lire l'article](#)**Marc TRÉVIDIC**

QUOTIDIEN - 10 novembre

« *Pour prouver aux français que la justice est la même pour tous, il peut, souvent, y avoir de la surenchère* »

[voir l'émission](#)

Florence BERGEAUD-BLACKLER

i24 NEWS - 10 novembre

« *Le conflit israélo-palestinien est instrumentalisé pour entretenir la haine d'Israël et des juifs* »

[lire l'article](#)**Béatrice BRUGÈRE**

LE FIGARO - 11 novembre

« *Un bon système juridique doit apporter des garanties pour éviter l'arbitraire ou la politisation* »

[lire l'article](#)**Frédéric ENCEL**

RTS - 11 novembre

« *Un cessez-le-feu est un acte militaire qui n'engage pas un régime politique entier* »

[lire l'article](#)



Thibault de MONTBRIAL

LE COURRIER PICARD - 12 novembre

« Le pays se trouve de nouveau sous une grosse pression de groupes terroristes étrangers »

[lire l'article](#)

Thibault de MONTBRIAL

LCI - 12 novembre

« 10 ans après, la menace est toujours là »

[voir l'émission](#)



Thibault de MONTBRIAL

MARIANNE - 13 novembre

« Quand l'État n'y arrive plus, les citoyens s'organisent »

[lire l'article](#)



Boualem SANSAL

LE POINT - 13 novembre

« *Bonjour la France, je reviens, on va gagner !* »

[lire l'article](#)**Béatrice BRUGÈRE**

CNEWS - 13 novembre

« *C'est une guerre qu'il va falloir mener sur tous les fronts* »

[voir l'émission](#)**Marc TRÉVIDIC**

LE FIGARO TV - 13 novembre

« *En 86, la notion de terrorisme était une notion de procédure. Aujourd'hui c'est un enjeux de droit commun* »

[voir l'émission](#)



Alain JUILLET

OISE HEBDO - 16 novembre

« Les États-Unis et la Chine redéfinissent la géopolitique du commerce mondial »

[lire l'article](#)

Thibault de MONTBRIAL

BFMTV - 16 novembre

« Il faut armer la police municipale »



[voir l'émission](#)

Thibault de MONTBRIAL

EUROPE 1 - 17 novembre
invité de Pascal PRAUD

« Il y a une crainte de déclencher un tremblement de terre »



[voir l'émission](#)



Béatrice BRUGÈRE

LE FIGARO - 18 novembre

« La violence des mineurs n'est pas une fatalité »

[lire l'article](#)



Thibault de MONTBRIAL

BFM - 18 novembre
invité de Paola PUERARI

« C'est la totale »



[voir l'émission](#)

Frédéric ENCEL

BFMTV - 23 novembre

« Le pacifisme est le pire ennemi de la paix »

[voir l'émission](#)





Frédéric ENCEL

L'EXPRESS - 24 novembre

« Le régime russe est objectivement faible militairement, économiquement, et isolé sur la scène diplomatique »

[lire l'article](#)

Boualem SANSAL

PARIS MATCH - 26 novembre

« J'étais un otage du régime algérien, pas un prisonnier »

[lire l'article](#)



Frédéric ENCEL

OUEST FRANCE - 26 novembre

« Les menaces de Poutine restent rhétoriques »

[lire l'article](#)



Florence BERGEAUD-BLACKLER

CNEWS - 27 novembre

« Le voile n'est pas un vêtement religieux »

[**voir l'émission**](#)**Marie-Hélène THORAVAL**

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

28 novembre

« Les villes moyennes et rurales sont moins bien traitées »

[**lire l'article**](#)**Alexia GERMONT**

SUD RADIO - 29 novembre

« La déliquescence du niveau scolaire n'est qu'un des nombreux effets secondaires de l'exposition aux réseaux sociaux »

[**voir l'émission**](#)

Béatrice BRUGÈRE

RMC - 2 décembre
invitée des Grandes Gueules

« Sur certaines infractions, on a une surreprésentation des étrangers »

[voir l'émission](#)

Frédéric ENCEL

BFMTV - 3 décembre

« La menace ne coûte rien et peut rapporter gros »

[voir l'émission](#)

**Marc TRÉVIDIC**

FRANCE CULTURE
5 décembre

« Dans une démocratie, l'Etat de droit est un Etat régi par un droit supérieur »



[lire l'article](#)



Thibault de MONTBRIAL

CNEWS et EUROPE 1
8 décembre
invité de Sonia MABROUK

« Il y a un décalage de plus en plus grand entre les élites et le terrain »

[voir l'émission](#)



Thibault de MONTBRIAL

THINKERVIEW - 9 décembre



« Le scénario du pire, plus proche que jamais ? »

[voir l'émission](#)

Thibault de MONTBRIAL

JDD - 9 décembre

« Une razzia, avec son cortège de pillages, de viols et de meurtres »

[lire l'article](#)





Béatrice BRUGÈRE

BFMTV - 12 décembre

« Pour que la justice soit efficace, on est obligé de faire des mandats de dépôt »

[**voir l'émission**](#)

Thibault de MONTBRIAL

LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

12 décembre

« Plus aucune ville moyenne n'est épargnée »

[**lire l'article**](#)

Les enjeux et l'avenir de la sécurité intérieure en 2026

Metz, le 13 décembre 2025 à 14H



Thibault de MONTBRIAL

LE FIGARO TV - 14 décembre

« L'Australie a été trop ambivalente sur l'islamisme »



[**voir l'émission**](#)



Frédéric ENCEL

LE POINT - 15 décembre

« Le gouvernement australien a failli »

[**lire l'article**](#)**Thibault de MONTBRIAL**

BFMTV - 17 décembre

Faux coup d'État en France : les dangers de l'IA

[**voir l'émission**](#)**Alain JUILLET**

JDD - 17 décembre

« Une nouvelle élection présidentielle en Ukraine permettra au nouvel élu, quel qu'il soit, d'être plus fort pour négocier »

[**lire l'article**](#)



Alain JUILLET

THINKERVIEW - 18 décembre

« La guerre en Ukraine a complètement changer notre façon de faire la guerre »

[**voir l'émission**](#)

Thibault de MONTBRIAL

CNEWS - 18 décembre
invité de Christine Kelly

« Les Français paient de plus en plus d'impôt alors que l'Etat n'assume plus pleinement sa missions : protéger sa population »



[**voir l'émission**](#)

SUIVEZ NOUS

LE CRSI EST PRÉSENT

SUR LES RÉSEAUX



ILS NOUS SOUTIENNENT

CONTINUUM
LAB

A
AQUILLOS

DASSAULT
AVIATION

PREPA
ISP
POLICE / GENDARMERIE



FEMMES
avec

GALLICE



Revue Défense Nationale

security
systems
valley

Défense
Géopolitique et Sécurité

MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure - ©Décembre 2025 - Tous droits réservés

Directeur de publication : Thibault de Montbrial

Conception, rédaction et réalisation : Olivier Debeney, Claire-Marine Gros

Crédit photos : Agence du Parnasse, CRSI, Unsplash

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure

Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813 - 10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France

Contact : 01 43 80 15 25 - secretariat@crsi-paris.fr - www.crsi-paris.fr